



RÉGION ACADÉMIQUE
MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

D.R.A.I.O

Délégation de Région Académique
à l'Information et à l'Orientation

2025-2026

GUIDE DES MODALITÉS ET PROCÉDURES D'AFFECTATION

POST-3ÈME



Région Académique de Martinique
DRAIO

La procédure d'affectation en lycée et ses modalités sont exposées ci-après en fonction de la situation scolaire de l'élève au cours de l'année scolaire 2025-2026.

L'ensemble de ces procédures s'adressent aux élèves domiciliés ou emménageant dans l'académie de Martinique à la rentrée 2026, sollicitant ou devant bénéficier d'une affectation dans un lycée public.

Ce guide précise également les modalités d'affectation dans les formations relevant de l'enseignement agricole public.

Les modalités de recensement et de traitement des candidatures pour l'apprentissage et les formations professionnelles relevant des établissements privés sous contrat y sont également traitées.

Le guide et ses annexes comprennent des liens "cliquables" dans le sommaire pour le renvoi au document sélectionné afin d'en faciliter l'usage.

TOUTES NOS FICHES SONT A RETROUVER SUR LE SITE DE L'ACADEMIE, RUBRIQUE « l'affectation au lycée ».

Table des matières

Calendrier – palier 3^{ème} – campagne 2026	6
AFFELNET-LYCEE	8
Principes généraux de l’affectation	8
L’accès à AFFELNET-LYCEE et au Service en Ligne	8
Connexion au Service en ligne	8
Connexion à AFFELNET-Lycée	8
La liste des élèves	9
Les vœux	11
Traitement des candidatures	11
Le palier 3 ^{ème}	12
La décision d’orientation	12
Zone géographique	14
La commission d’appel	14
Validation chef d’établissement	15
Pré-tour de sécurisation	16
Service en ligne	17
Suivie des vœux saisis via les services en ligne	19
Contact et assistance	20
Elèves de 3^{ème} public et privé sous contrat	22
Saisie des vœux	22
Affectation en 2GT	23
Affectation dans la zone géographique de résidence	23
Déménagement	24
Continuité pédagogique au titre de la LVB et langue vivante rare	24
L’affectation dérogatoire	24
Affectation en 2PRO	26
Affectation en 1CAP	27
Les CAP dit à Profil 2 nd e professionnelle	27
Elèves en situation particulière	28
Elèves en situation de maladie grave	28
Elèves pour une entrée en dispositif ULIS Lycée	28
Elèves relevant d’une situation sociale	28
Elèves en UPE2A	28
Elèves suivis par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)	28
Jeunes candidatant à un retour en formation initiale	28
Apprentissage	30
PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX	30
MODALITES DE L’AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE (2PROF /1CAP)	31
RESULTATS	31

INSCRIPTION	31
Affectation des élèves entrant ou sortant de l'académie	32
Résultats de l'affectation	34
ETABLISSEMENT D'ORIGINE	34
ETABLISSEMENT D'ACCUEIL.....	34
Suivi de l'affectation, inscriptions, tours suivant	35
INSCRIPTION ET SUIVI DE L'AFFECTION	35
TOUR SUIVANT 1.....	35
TOUR SUIVANT 2.....	35
ANNEXES AU GUIDE DES MODALITES ET PROCEDURES D'AFFECTION POST-3EME	36
RECUEIL DES VŒUX POST-3EME.....	37
AFFECTATION DES ELEVES TITULAIRES D'UNE NOTIFICATION MMPH EN DISPOSITIF « ULIS LYCEEE » 2026.....	40
PROCEDURE D'AFFECTION PRIORITAIRE POUR RAISONS MEDICALES 2026.....	43
PROCEDURE DE DEMANDE D'AFFECTION PRIORITAIRE POUR RAISONS SOCIALES 2026.....	45
DOSSIER DE CANDIDATURE Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ	47
FICHE NAVETTE SPORTIF DE HAUT NIVEAU Structures-Etablissement	51
SECTORISATION	53
RETOUR EN FORMATION INITIALE.....	55
LISTE DES 2NDES PRO « FAMILLES DE METIERS » ET LES 1ERES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANTES	60
LISTE DES 2NDES PROFESSIONNELLES HORS FAMILLES DE METIERS	62
LISTE DES CODES VŒUX AFFELNET-LYCEE.....	63
BAREME.....	66

CALENDRIER FONCTIONNEMENT

TOUR PRINCIPAL

Vendredi 3 avril	OUVERTURE DU SERVICE EN LIGNE CONSULTATION DES OFFRES DE FORMATION PAR LES FAMILLES – date nationale
Lundi 4 mai	OUVERTURE DES APPLICATIONS AFFELNET-LYCEE – AFFELMAP- SERVICE EN LIGNE (SL) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Saisies des vœux par les familles sur le Service en Ligne -date nationale ▪ Saisies des vœux par l'établissement d'origine dans AFFELNET-Lycée si la famille n'utilise pas le SL
Mardi 19 mai	Date limite de retour des dossiers : situation sociale : transmettre au secrétariat du service social
Mercredi 20 mai	Date limite de retour des dossiers : <ul style="list-style-type: none"> - Situation médicale – transmettre au secrétariat du service médical - Dispositif ULIS : transmettre au secrétariat de l'IEN-ASH
Mardi 26 mai	Fin de saisie des vœux dans le cadre des « parcours spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> -Langues vivantes rares -CHAM -Parcours d'excellence sportif -Recrutement spécifique "métiers de la sécurité" -RFI -MLDS -ULIS -Sociale -Situation médicale
	Service en Ligne (SL) : Fin de saisie des vœux pour les familles FERMETURE SL - date nationale
	Commission sociale
	Commission médicale
Mercredi 27 mai	Commission ULIS
Jeudi 28 mai	Arrêt des évaluations du contrôle continu Début des transferts du LSU vers AFFELNET LYC – date nationale
Mardi 2 au Vendredi 5 juin	Début des conseils de classe – date nationale Fin des conseils de classe - palier 3^{ème}
Lundi 8 juin	→ Date limite de transfert du LSU vers AFFELNET-Lycée Le chef d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> → <i>Contrôle dans AFFELNET-Lycée la remontée des décisions d'orientation de Siècle-Orientation</i> → <i>Vérifie la concordance entre les décisions d'orientation et les vœux saisis</i> → <i>Saisie les consignes d'inscription par les établissements d'accueil</i>
Mardi 9 juin	Fin de saisies des vœux FERMETURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE – A 12H
Jeudi 11 juin	Appel 3eme et 2GT
Vendredi 12 juin	PILOTAGE DRAIO PRÉ-TOUR D'AFFECTATION/SECURISATION DES VOEUX
Lundi 15 au Mercredi 17 juin	REOUVERTURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE (cf. guide technique AFFELNET-Lycée) <ul style="list-style-type: none"> • Récupération des listes des élèves non assurés d'une affectation et des listes des places vacantes dans Affelnet-lycée pour le palier 3^{ème} • Saisie des vœux complémentaires après entretien avec les familles
Mercredi 17 juin	FERMETURE DEFINITIVE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE – A 17H
Mercredi 18 au jeudi 19 juin	Pilotage DRAIO
Lundi 22 au Mardi 23 juin	Réunions d'ajustement –2nde Générale et Technologique et 1ère Technologique

Mercredi 24 Juin	AFFELNET-LYCEE TOUR PRINCIPAL Pilotage DRAIO - Commission de validation de l'affectation - Rectrice
Lundi 19 au mardi 30 Juin	DNB
Mardi 30 juin	DIFFUSION DES RESULTATS – date nationale Edition des notifications par les établissements d'origine dans Affelnet-lycée Ouverture de la consultation des résultats aux familles dans le SL
	OUVERTURE DES INSCRIPTIONS EN LIGNE
	Etablissement d'accueil : Ouverture de la saisie des places vacantes sur AFFELNET-LYCEE
Vendredi 3 juillet	Etablissement d'accueil : Fin de la déclaration des places vacantes sur AFFELNET-LYCEE
	FIN DES INSCRIPTIONS EN LIGNE DU TOUR PRINCIPAL
TOUR SUIVANT 1	
Lundi 6 au mercredi 8 Juillet	OUVERTURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE → Diffusion des offres de formations et des places vacantes → Réception des élèves non affectés à l'issue du tour principal d'affectation et saisie des vœux dans Affelnet-lycée
Mercredi 8 juillet	FERMETURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE – A 12H
Jeudi 9 juillet	DIFFUSION DES RESULTATS INSCRIPTIONS EN LIGNE
Lundi 13 juillet	FIN DES INSCRIPTIONS EN LIGNE
TOUR SUIVANT 2	
Lundi 24 aout	Etablissement d'accueil : Ouverture de la saisie des places vacantes sur AFFELNET-LYCEE
Lundi 31 aout	Établissement d'accueil : Fin de la déclaration des places vacantes sur AFFELNET-LYCEE
Mardi 1 ^{er} au mercredi 2 septembre	OUVERTURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE – date nationale Le chef d'établissement d'origine saisit les vœux les élèves non affectés sur AFFELNET-Lycée
Jeudi 3 septembre	FERMETURE DE L'APPLICATION AFFELNET-LYCEE - A 12H
Vendredi 4 septembre	DIFFUSION DES RESULTATS ET INSCRIPTION

Principes généraux de l'affectation

L'affectation intervient à la suite de l'ensemble des procédures d'orientation qui régissent les conditions dans lesquelles les élèves construisent leur parcours à l'intérieur du système éducatif.

L'affectation vise essentiellement à mettre en œuvre dans l'académie les décisions d'orientation au palier 3^{ème}, au regard des vœux exprimés par la famille. Elle est réalisée au moyen de l'application informatique unique nationale « Affectation des Elèves par le Net » : Affelnet-Lycée. Cette application est un outil d'aide à la décision qui prépare les affectations prononcées par la Rectrice.

Elle permet de satisfaire, dans la mesure du possible, les demandes des familles et d'optimiser les capacités d'accueil, en toute transparence.

Le processus d'affectation se déroule de mai à septembre et comprend des commissions académiques préparatoires à l'affectation et la procédure informatisée Affelnet-Lycée.

Dans la région académique de Martinique, l'affectation des élèves est de la compétence de la Rectrice qui est également Directrice académique des services de l'Education nationale (DASEN).

L'application AFFELNET-Lycée repose sur un algorithme d'appariement entre les **vœux** formulés par les familles et les **places** disponibles dans chaque formation. Les vœux doivent être conformes à la **décision d'orientation**.

L'accès à AFFELNET-LYCEE et au Service en Ligne

Connexion au Service en ligne

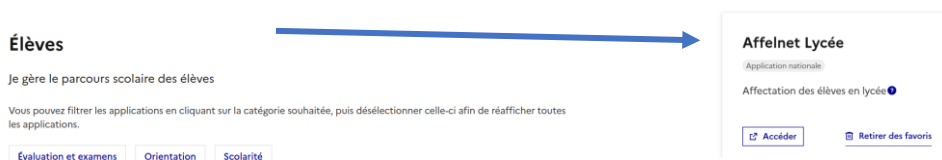
La famille doit se connecter sur « Service en Ligne » à l'adresse suivante :

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>

La connexion au téléservice se fait au moyen d'un compte EduConnect. Seul un compte EduConnect responsable permet de faire des saisies. Chaque parent possède un compte EduConnect responsable **mais un seul peut effectuer les saisies**. Un compte EduConnect élève permet **uniquement la consultation des saisies**. Les familles peuvent également se connecter avec France Connect.

Connexion à AFFELNET-Lycée

- Pour les EPLE et les établissements publics et privés sous contrat : ARENA : <https://web-etab.in.ac-martinique.fr/arena>



- Pour les établissements relevant du Ministère de l'Agriculture (MFR, LEGTA) : ARENA + clé OTP : <https://extranet.ac-martinique.fr/arena>
- Pour les CFA et tous les établissements n'ayant pas un accès direct à AFFELNET Martinique, notamment les établissements hors académie : **AFFELMAP** : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>

La liste des élèves

On peut filtrer les élèves selon différents critères : INE, nom, classe, présence de vœux... Cliquer sur « chercher » pour lancer la recherche.

9720008B COLLEGE DU CARBET LE CARBET

INE	Nom	Prénom	Classe
Commençant par <input type="text"/>	Commençant par <input type="text"/>	Commençant par <input type="text"/>	(toutes) <input type="text"/>
Formation	État	Présence vœux AFFELNET	Élèves sélectionnés
(toutes) <input type="text"/>	(tous) <input type="text"/>	(tous) <input type="text"/>	Tous <input type="text"/>
<input type="button" value="Chercher"/>			<input type="button" value="Annuler"/>

INE	Nom prénom(s) ▲▼	Classe ▲▼	Formation [option(s)] ▲▼	Nb vœux	État
130704629FJ	ACHAUD Samuel	3EME 1	3EME	0	Candidature manquante
170804985JE	AGESILAS Djeyvan	3EME 2	3EME	0	Candidature manquante
130492525CD	ANCARNO Leeroy Lazar	3EME 1	3EME	0	Candidature manquante

L'état de la saisie des vœux pour l'élève. Les différents états de saisie des vœux peuvent être :

- ❑ Terminé : au moins un vœu a été saisi en intégralité pour l'élève.
- ❑ A compléter : il manque des informations dans la saisie d'au moins un vœu pour l'élève.
- ❑ Candidature manquante : aucun vœu n'a été saisi (pour les élèves du palier 3ème uniquement).

Ajouter un élève

On peut « ajouter » un élève en cas de besoin.

Pour ajouter un élève absent de sa liste, le chef d'établissement doit **impérativement connaître l'INE de l'élève**.

En cliquant sur le bouton en bas de page de la liste des élèves de l'établissement, on est redirigé vers l'écran de saisie de l'INE :

Identification d'un élève

Veuillez indiquer l'INE :

Identifiant National Élève

Les conditions d'ajout d'un élève sont les suivantes :

- ❑ Son INE doit être renseigné,
- ❑ Son INE doit être valide,
- ❑ Il ne doit pas déjà exister dans la table des élèves sans appartenir à l'établissement (un message d'erreur apparaît : "Ajout impossible car l'élève existe déjà : il vient de l'établissement X / du département Y".)

Après avoir validé, la page d'identification et de saisie des vœux de l'élève s'affiche :

Élève : 10 AE

Les champs précédés de * sont obligatoires.

Identification Saisie des vœux

Identité

* Nom * Prénom(s)

Nom d'usage

* Sexe Masculin Féminin

* Né(e) le (format jj/mm/aaaa)

Scolarité actuelle

Etablissement: 054 COLLEGE NANCY * Classe

* Formation en cours ?

LV1 ? LV2 ?

Option 1 ? Option 2 ?

Élève doublant Oui Non Élève boursier Non

Retard scolaire * Retard scolaire Oui Non

Décision d'orientation du chef d'établissement

Décision(s) d'orientation

Zone géographique de résidence de l'élève

* Zone géographique de résidence de l'élève ?

Bonus académique

* Bonus académique Oui Non

Coordonnées

Vit chez un responsable Aucun

* Adresse

* Type d'adresse en France à l'étranger

* Code postal / Commune ?

Courriel

Téléphone personnel ex: 01 23 45 67 89

Téléphone professionnel ex: 01 23 45 67 89


Téléphone portable ex: 01 23 45 67 89

Responsables +

Valider Annuler

Il convient de remplir le formulaire et de cliquer sur le bouton **Valider** pour l'enregistrer (pour plus de précisions, voir partie suivante sur l'onglet Identification de l'élève).

Responsables légaux

Pour ajouter un responsable à l'élève, il suffit de cliquer sur l'icône dans l'encadré des responsables . Un formulaire s'ouvre en dessous des responsables déjà présents :

Responsables +

LORAN Gina LEGAL
4, rue des Jardins
54110 ROSIERES AUX SALINES

LORAN Jerry EN CHARGE
2, rue des Fleurs
Bâtiment B
54520 LAXOU

Important – Saisie du code postal
Le code postal ne doit pas être saisi manuellement. Pour renseigner la commune et le code postal :
→ Cliquez sur le point d'interrogation jaune
→ Sélectionnez la commune dans la liste proposée

Personne en charge de l'élève

* Niveau de responsabilité Personne en charge de l'élève

* Lien élève/responsable Autre lien

* Nom Prénom

Nom d'usage

* Catégorie socio-professionnelle Non renseignée (inconnue ou sans objet)
(à usage statistique uniquement)

Adresse

Type d'adresse en France à l'étranger

Courriel

Code postal / Commune ?

Téléphone personnel ex: 01 23 45 67 89

Téléphone professionnel ex: 01 23 45 67 89

Téléphone portable ex: 01 23 45 67 89

Pour que la fiche d'un élève soit valide, il est nécessaire d'avoir au minimum un représentant légal. Dans le cas où l'élève est majeur, il doit, au minimum, être son propre responsable légal.

Les coordonnées de l'adresse postale de l'élève sont celles du responsable chez qui il réside.

Pour être valide, ce responsable doit obligatoirement avoir une adresse, avec code postal/commune renseignée.

[Retour au sommaire](#)

Les vœux

Un vœu correspond à une formation et à un établissement d'accueil associé à cette formation. Chaque élève peut formuler jusqu'à 10 vœux maximum et 5 vœux hors académie, hiérarchisés selon l'ordre de préférence. Une fiche de recueil des vœux est à disposition [sur le site de l'académie](#)

Lorsque les vœux n'ont pas été saisis via le Service en Ligne, la fiche récapitulative de saisie des vœux, disponible dans l'application AFFELNET-Lycée, devra obligatoirement être imprimée et signée par la famille. Un exemplaire de cette fiche sera conservé par l'établissement, seul document faisant foi en cas de litige.

Important :

Après chaque saisie ou modification de vœux, la fiche récapitulative de saisie des vœux doit être remise à la famille et signée par les représentants légaux.

Les vœux de recensement

Certains vœux appelés « vœux de recensement » ne donnent pas lieu à une affectation par Affelnet-Lycée. Ils permettent néanmoins de mieux analyser et de suivre le devenir des élèves concernés.

Il s'agit des vœux suivants :

- Formation hors académie
- Formation en établissement privé
- Demande de maintien et de redoublement en 3^{ème}
- Formations post 3^{ème} en apprentissage
- Dossier en appel et recours
- RSMA
- ECOLE DE FORM PROF MARITIME AQUACOLE
- Absentéisme
- Autres

Traitement des candidatures

Dans un premier temps, chaque vœu est traité indépendamment des autres, sans prendre en compte le rang du vœu. Pour chaque vœu, un barème total est calculé en fonction des différents critères utilisés pour chaque type de formation. Ce barème total est la somme des bonus éventuels, ainsi que des évaluations ou notes coefficientées. Certains bonus sont automatiques (exemples : bonus filière) et d'autres sont attribués suite à une commission préparatoire à l'affectation. Ainsi, pour chaque vœu, un classement des candidatures est établi en fonction du barème des élèves.

Dans un deuxième temps, en fonction de la capacité d'affectation définie pour chaque vœu et du classement des barèmes des candidats, les élèves sont admis ou refusés. Ainsi, un élève est admis ou refusé pour chacun de ses vœux formulés.

Enfin, et en fonction de l'ordre de leurs vœux, les élèves sont affectés sur le vœu le mieux hiérarchisé parmi ceux où ils sont admis.

Certaines candidatures sont examinées en commissions pédagogiques préparatoires à l'affectation. Elles sont par conséquent compétentes pour tout vœu, quel que soit l'établissement dans lequel se déroule la formation souhaitée.

Le palier 3ème

Palier 3^{ème} : 3ème générale, 3ème prépa-métiers, 3ème de l'enseignement agricole, 3ème SEGPA, 3ème ULIS, 3^{ème} MLDS, 3^{ème} UPE2A

Saisie des vœux	Le service en ligne (représentants légaux) La fiche de vœux d'affectation (établissements d'origine)
Offres de formations	1 ^{ère} année de CAP 2 nd e professionnelle 2 nd e générale et technologique

La décision d'orientation

La décision d'orientation résulte de l'ensemble du processus de saisie des choix d'orientation par les familles via le **Service en Ligne ou la fiche de dialogue**, ainsi que des avis formulés par le conseil de classe sur **Siècle Orientation**. Cette décision porte sur les voies d'orientation accessibles aux différents paliers d'orientation, conformément à l'**article D331-36 du Code de l'éducation**.

En fin de 3^e, la décision d'orientation détermine l'une des voies suivantes :

- **Seconde générale et technologique (2GT)**
- **Seconde professionnelle (2PRO)**
- **Première année de CAP**

Il arrive qu'un élève n'ayant émis que des vœux d'affectation pour la voie professionnelle, soit orienté par décision du Conseil de classe vers la voie Générale et Technologique. Dans ce cas, l'élève maintient ses vœux vers la voie professionnelle. Il lui est toutefois conseillé de faire apparaître un vœu pour le(s) lycée(s) GT de son secteur.

→ **Accusé de réception et validation des décisions d'orientation**

Afin de garantir une prise en compte optimale des décisions d'orientation, il est essentiel d'encourager les familles à **accuser réception des propositions du conseil de classe** lors de la phase de réponse sur le service en ligne. **C'est cet accusé de réception qui déclenche la création de la décision d'orientation dans le module Siècle Orientation. Une fois la décision déclenchée, elle est transférée vers Affelnet Lycée.**

Décision d'orientation du chef d'établissement



Reque(s) de SIECLE-Orientation

2nde GT ou 2nde STHR

En l'absence d'accusé de réception :

- Aucune décision d'orientation n'est générée,
- Aucune DO n'est visible dans le module,
- Aucune remontée vers Affelnet Lycée n'est effectuée.

Décision d'orientation du chef d'établissement

Aucune décision d'orientation

→ Neutralisation vœux 2nde GT non conformes à la décision d'orientation

Contexte : chaque année, certaines familles saisissent sur le SL des vœux pour une 2^e Générale et Technologique (2GT) avant que la décision d'orientation ne soit arrêtée. Il y a donc des vœux non conformes à la DO finale.

Nouveauté : une décision d'affectation spécifique intitulé "Passage en 2^e GT refusé" neutralisera l'affectation en 2nde GT,

- Cette information sera visible dans sur les listes et les documents d'affectation dans AFFELNET-lycée.

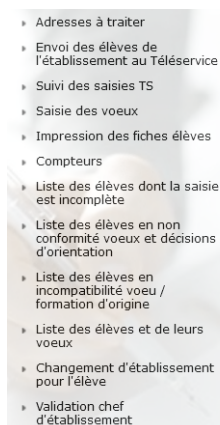
Si un élève a une DO en voie pro mais a fait des vœux en 2GT :

La famille accepte la DO en voie pro → L'établissement doit supprimer les vœux 2GT et saisir des vœux en voie prof, sinon ils seront automatiquement neutralisés.

La famille n'accepte pas la DO en voie pro et fait appel :

- Si l'appel est favorable → l'élève sera affecté en 2GT
- Si l'appel est défavorable → L'établissement doit supprimer les vœux 2GT et saisir des vœux en voie prof, sinon ils seront automatiquement neutralisés.

**ATTENTION : si la DO est absente dans SIECLE donc non transférée dans AFFELNET-Lycée :
Aucun vœu de 2GT ne sera neutralisé et l'élève sera donc affecté.**



SAISIE DES VŒUX EN ÉTABLISSEMENT

Afin de contrôler les décisions d'orientation non conformes, récupérer la liste des élèves présentant une non-conformité entre les vœux formulés et les décisions d'orientation.

Pour information : Dans la fiche récapitulative de saisie des vœux (Affelnet-lycée) et le récapitulatif des demandes formulées par les familles (Service en Ligne), la décision d'orientation ne sera plus affichée.

Pour rappel : si les résultats et les compétences de l'élève le permettent, il est demandé aux chefs d'établissement de ne prononcer qu'une, et une seule décision d'orientation permettant à l'élève les plus larges possibilités d'affectation = qui peut le plus peut le moins.

Zone géographique

Palier 3^{ème} : dans la plupart des cas, le secteur géographique a été déterminé automatiquement et avec succès par l'application, sur la base de l'adresse de résidence.

Zone géographique de résidence de l'élève

* Zone géographique de résidence de l'élève 972FOR1 *FORT-DE-FRANCE 1*
Offre(s) de formation de secteur

Toutefois, dans le cadre d'une modification de l'adresse de l'élève, il convient également de mettre à jour le code de zone géographique : [liste des codes zones géographiques](#).

Une attention particulière sera apportée à cette saisie, ce champ déclenchant le bonus permettant l'affectation dans le lycée de secteur (vœu 2GT).

Cliquer sur le point d'interrogation afin d'afficher la liste des codes zones géographiques, puis sélectionner le code correspondant à l'adresse de l'élève.

Zone géographique de résidence de l'élève

* Zone géographique de résidence de l'élève ?

POINT D'ATTENTION :

Conformément à l'article D211-11 du code de l'éducation, c'est l'adresse des élèves candidats à une 2GT, qui détermine le ou les lycées pour lesquels ils bénéficient d'une priorité d'affectation. La domiciliation d'un des représentants légaux de l'élève dans le secteur de recrutement constitue le principe de base de l'affectation en lycée. **L'élève domicilié dans la zone géographique de recrutement du lycée concerné bénéficie d'une priorité pour l'affectation dans ce lycée. Cette priorité se traduit par une bonification dans l'application Affelnet-Lycée.** Cliquez sur le bouton « Valider » pour accéder à l'onglet « Saisie des vœux ».

La commission d'appel

La commission d'appel concerne uniquement les élèves de 3^{ème}, dans le cadre des décisions d'orientation. Lorsque les familles formulent leurs vœux via le service en ligne, ces derniers sont examinés par le conseil de classe. En cas de désaccord, un dialogue est engagé avec la famille. Si celle-ci maintient ses choix, le dossier est transmis en commission d'appel.

- Si la famille obtient gain de cause, les vœux restent inchangés dans AFFELNET-Lycée.
- **En cas de refus de l'appel**, le chef d'établissement recueille les nouveaux vœux de la famille. **La liste des élèves concernés, accompagnée de leurs nouveaux vœux, doit être transmise au SAIO à l'adresse suivante : affelnet-lycée972@ac-martinique.fr, afin de procéder à la modification dans AFFELNET-Lycée, avant le JEUDI 12 JUIN 2025.**

Droit au maintien : L'élève peut être maintenu de droit dans sa classe d'origine sous certaines conditions (**Décret 2018-119 du 20/02/2018 ; article D331-62 du code de l'éducation**) et pour la durée d'une année scolaire par palier d'orientation (fin de 3^{ème} et 2GT).

Redoublement : (**Décret 2018-119 du 20/02/2018 ; article D331-62 du code de l'éducation**)

- Pour les élèves de 3^{ème} qui souhaitent un « MAINTIEN » dans le même ou dans un autre établissement : saisir le code vœu 97211676.

[Retour au sommaire](#)

→ Pour les « redoublants EXCEPTIONNELS » de 3^{ème} dans le même ou dans un autre établissement : saisir le code vœu 97211677.

Validation chef d'établissement

La validation de la saisie des vœux des élèves par le chef d'établissement permet d'indiquer à l'administration que tous les vœux de ses élèves ont été correctement saisis et sont valides : c'est une clôture de la saisie des vœux. Cette validation ne peut se faire que pour la campagne en cours et le tour principal uniquement.

Validation de la saisie des élèves

Veillez confirmer la validation de la saisie des élèves pour l'établissement **111111V COLLEGE JEAN MERMOZ BULLEY-SAINT-VINCENT** :
91 élèves présents dans l'établissement dont 91 élèves valides et 0 non valides.

Valider

Fermer

La validation est bloquée tant qu'un élève ne remplit pas l'ensemble des champs obligatoires : vœu, notes, code zone géographique, décision d'orientation et avis.

Exemple lorsque des saisies sont invalides :

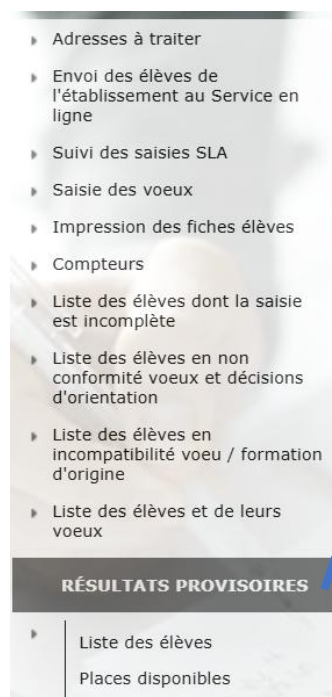
Validation de la saisie des élèves

Des erreurs se sont produites (pour plus d'informations, veuillez consulter l'aide)

- Certains élèves n'ont pas de vœu.
- Certains élèves n'ont pas d'évaluations/notes alors qu'ils ont des vœux sur des offres de formation de type 'barème avec évaluations/notes'.
- Certains élèves n'ont pas d'avis.

[Accéder à la liste des élèves incomplets.](#)

Pré-tour de sécurisation



Qu'est-ce qu'un pré-tour ?

Entre les conseils de classe et la publication des résultats définitifs de l'affectation, le SAIO organise une étape d'affectation provisoire, dite « pré-tour ». Le pré-tour s'inscrit dans le souci d'une meilleure satisfaction des vœux des familles et dans une perspective de valorisation des capacités d'accueil en voie professionnelle.

L'application informatique d'aide à l'affectation, Affelnet-lycée, est enrichie de fonctionnalités visant à :

- sécuriser l'affectation du plus grand nombre des élèves ;
- identifier les élèves dont les vœux d'affectation ne permettent pas de garantir une admission ;
- les élèves dont l'affectation n'est pas certaine seront reçus avec leur famille dans leur établissement afin d'élargir leurs vœux d'affectation.

Dans le cadre de cette sécurisation des parcours, il convient d'ajouter des vœux complémentaires pour les élèves non assurés d'une affectation du **LUNDI 15 au MERCREDI 17 JUIN 2026**.

Pendant le pré-tour :

- **Ne pas supprimer les vœux déjà formulés, quel que soit l'élève, au risque de modifier son affectation.**
- **Ne pas changer les rangs des vœux également (cf. guide technique AFFELNET-Lycée).**

En effet, l'élève « provisoirement affecté » sur le vœu sécurisé peut obtenir satisfaction sur un vœu de rang mieux classé lors de l'affectation définitive. De même, l'élève provisoirement non affecté peut, lors du tour définitif, être affecté sur l'un des vœux initialement formulés.

Si l'élève non provisoirement affecté n'a pas utilisé les 10 vœux autorisés dans l'académie, il lui est conseillé de compléter sa liste à hauteur de 10 vœux.

Important : après chaque saisie ou modification de vœux, la fiche récapitulative de saisie des vœux doit être remise à la famille et signée par les représentants légaux.

Les démarches d'orientation, d'affectation et d'inscription des élèves sont réalisées via le service en ligne accessible sur le portail **Scolarité Services**.

Ces dispositions concernent les élèves de 3^e scolarisés, demandant une affectation en 2^{de} générale et technologique, professionnelle ou en CAP dans un établissement public.

Les vœux d'affectation saisis par les représentants légaux sur le service en ligne :











- valent **choix définitifs d'orientation** ;
- sont **transmis automatiquement** dans les applications nationales :
 - SIECLE Orientation ;
 - AFFELNET-Lycée.

Etape 1 : fixation de la date de consolidation des demandes (=fermeture du service en ligne) sur SIECLE ORIENTATION

Paramétrer - Dates de consolidation des demandes

- i** Pour chaque phase, la date de consolidation des demandes permet :
- de fermer la saisie des intentions / choix définitifs sur le service en ligne Orientation ;
 - d'ouvrir la saisie des avis provisoires / propositions du conseil de classe sur SIECLE Orientation.

Cette date sera utilisée pour afficher la date limite de saisie des demandes sur le fil des évènements de Scolarité Services. La date de consolidation des demandes ne peut qu'être une date future : il est donc important de renseigner cette date le plus tôt possible pour chaque division.

Division	Date de consolidation des intentions	Date de consolidation des choix définitifs	Action
501	 A compléter	 A compléter	
502	 A compléter	 A compléter	
503	23/02/2024	23/08/2024	
504	 A compléter	 A compléter	

Le chef d'établissement fixe la **date de fin de saisie des demandes** par les représentants légaux.

La date de consolidation entraîne :

- la fermeture du service en ligne ;
- le verrouillage des saisies ;
- la stabilisation des demandes.

Les demandes consolidées servent de support aux travaux du conseil de classe.

La date de consolidation est arrêtée en cohérence avec le calendrier académique de la procédure.

Etape 2 : les représentants légaux saisissent les vœux d'orientation et d'affectation via le service en ligne

Mes services
Mes enfants

- Actualités
- Demande de bourse
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e
- ENT+ULI

Après la 3^e

De décembre 2024 à avril 2025

Indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e pour votre enfant :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Après le conseil de classe, consultez l'avis donné sur les voies d'orientation choisies.

Choisir son orientation Voir l'avis du conseil de classe

Du 4 avril au 26 mai 2025

Découvrez les formations disponibles à la rentrée prochaine.
A partir du lundi 5 mai jusqu'au lundi 26 mai 2025, formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez. Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Découvrir les formations **Formuler ses demandes**

PROCHAINEMENT

Fin mai et début juin 2025

Prenez connaissance de l'orientation proposée pour votre enfant par le conseil de classe et donnez votre réponse. En cas de désaccord, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement. Pour l'admission, seules les demandes conformes à la décision d'orientation seront étudiées.

Répondre à la proposition d'orientation

PROCHAINEMENT

A partir du vendredi 27 juin après-midi

Découvrez la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le.
 ▶ A partir de quelle heure pourrai-je consulter les résultats ?

Voir le résultat d'admission Inscrire

Accéder au service Orientation

Une question, besoin d'aide ?
Assistance

Une seule rubrique sur Scolarité Services pour les demandes d'orientation et d'affectation au lycée

Etape 3 : saisie des propositions du conseil de classe

Le chef d'établissement procède à la saisie des propositions du conseil de classe dans SIECLE-ORIENTATION, conformément au calendrier fixé.

Etape 4 : les représentants légaux accusent réception des propositions du conseil de classe sur le portail Scolarité Services.

Mes services
?

- Actualités
- 📄 Demande de bourse
- Orientation

Propositions d'orientation

Troisième trimestre

Réponse du conseil de classe aux demandes des représentants légaux

RANG 1

2^{de} professionnelle

OUI

Spécialité ou famille de métiers demandée : classe de 2de professionnelle métiers de la relation client;Bac pro Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)
Sous statut scolaire.

RANG 2

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

OUI

Spécialité demandée : CAP Electricien
Sous statut scolaire.

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Réponse des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

Retour aux informations
Valider

Cocher et valider pour envoyer la réponse

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Réponse des représentants légaux sur l'orientation



Votre(vos) réponse(s) a(ont) bien été validée(s). Un courriel de confirmation a été envoyé aux représentants légaux, si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

XXXXXXXXXX a accepté la ou les propositions du conseil de classe le 20/01/25 à 14:57 :

- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Cette ou ces propositions deviennent décisions d'orientation définitives prises par le chef d'établissement. Pour toute question, adressez-vous au chef d'établissement.

Suivie des vœux saisis via les services en ligne

A partir de l'application AFFELNET-LYCEE, il faut se rendre dans l'option de menu :

► Suivi des saisies TS

► Saisie des vœux en établissement

puis

[Retour au sommaire](#)

Contact et assistance

Fiche 4

En cas de difficulté, les établissements sont invités à contacter les services suivants :

Procédure d'affectation	draio@region-academique-martinique.fr
Cas particuliers : SEGPA, élèves à besoins éducatifs particuliers...	
SEGPA	ce.ienash@ac-martinique.fr
ULIS	
MEDICAL	ce.spsante@ac-martinique.fr
SOCIAL	ce.ssl@ac-martinique.fr
Autres	draio@region-academique-martinique.fr
Siècle-Orientation Affelnet-Lycée AFFELMAP	Affelnet-lycee972@ac-martinique.fr
SIECLE- Bases élèves LSU Applications informatisées	assistance.informatique@ac-martinique.fr

**MODALITES ET PROCEDURES
CAS PARTICULIERS
APPRENTISSAGE
AFFECTATION HORS ACADEMIE**

PROCEDURE DE SAISIE DES VOEUX

Saisie des vœux

Les élèves et leurs familles peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence et 5 vœux pour des formations hors académie si c'est la demande de la famille.

La saisie s'effectue soit sur :

- Le Service en Ligne : elle est faite par la famille
- Affelnet-Lycée par le chef d'établissement d'origine en utilisant la [fiche de recueil de vœux](#) .

Lorsque la saisie est effectuée par l'établissement d'origine :

Etape 1 : Cliquer sur le numéro INE de l'élève concerné afin de saisir les vœux.

054 COLLEGE UN FILTRE EST ACTIF

INE	Nom	Prénom	Classe
1213027465P	BYOV Mihorec		3G C
1213021816Z	CIPRYVXYE Kuolbuaxy Teze		3G C

INE	Nom prénom(s)	Classe	Formation [option(s)]	Nb vœux	État
1213027465P	BYOV Mihorec	3G C	3EME	1	Terminé
1213021816Z	CIPRYVXYE Kuolbuaxy Teze	3G C	3EME	1	À compléter

Etape 2 : cliquer sur ajouter un vœu

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations

Vous n'avez pas encore saisi de vœu pour le tour courant. Veuillez en ajouter.

Ajouter Retour à la liste des élèves

Etape 3 : renseigner le code vœu

Élève : 15 DF - LORAN Jade

Les champs précédés de * sont obligatoires.

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations

Ajout d'un vœu

* Offre de formation ?

Établissement

Voie d'orientation

Formation

Statut

* Vœu de dérogation Non

Dossier de candidature en internat demandé Non (à titre d'information)

Langues vivantes

Langue Vivante 1 AGL1 ANGLAIS LV1

Langue Vivante 2 ESP2 ESPAGNOL LV2

Valider Annuler

Pour le champ "Offre de formation", la saisie peut se faire de plusieurs manières :

- Saisie manuelle du code si celui-ci est connu (cf. liste codes vœux) ;
- Une aide à la saisie ? est disponible en cliquant sur l'icône. Elle donne accès à la liste des offres possibles en fonction de l'origine de l'élève et / ou des différents paramètres définis préalablement dans les nomenclatures.

Le chef d'établissement vérifie la concordance entre les vœux saisis dans Affelnet-Lycée et ceux du Service en Ligne, à partir du mercredi 27 Mai 2026 sur l'application AFFELNET-Lycée.

Confirmation des vœux dans Affelnet-Lycée

- Les vœux soumis aux commissions préparatoires à l'affectation doivent être saisis **avant le Mardi 26 mai 2026**,
- Affectation en 2nde GT : saisie obligatoire d'un vœu sur le(s) lycée(s) de secteur.

⚠ Dans le cas où les vœux ont été saisis par le chef d'établissement d'origine sur AFFELNET-Lycée, la fiche récapitulative de saisie des vœux doit être transmise aux représentants légaux pour signature obligatoire. **Un exemplaire est à conserver en cas de recours. A chaque modification de vœux, la fiche récapitulative de saisie des vœux doit être à nouveau transmise aux représentants légaux.**

L'établissement d'origine s'assure :

- Qu'au moins un vœu soit saisi pour **TOUS** les élèves de 3^{ème} (y compris les élèves absentéistes ou n'ayant pas exprimé de choix, afin d'éviter tout blocage de l'application AFFELNET ; le cas échéant, un vœu de recensement pourra être saisi – [cf. liste des codes vœux](#)).
- Que le transfert des résultats scolaires depuis le LSU vers Affelnet-Lycée soit réalisé :
 1. Aller sur l'application LSU
 2. Puis cliquer sur le **sous-menu « Exports vers Cyclades et Affelnet »**
- Qu'il existe une cohérence entre la saisie des vœux et la décision d'orientation issue de SIECLE-Orientation

Les vœux saisis par les familles sur le Service en Ligne basculent automatiquement chaque nuit dans Affelnet Lycée. Les établissements peuvent les visualiser mais les éventuelles modifications ne pourront être faites qu'à la fermeture du SL.

ATTENTION : Toute erreur de saisie est irréversible une fois les simulations de l'application Affelnet-Lycée réalisées.

MODALITES DE L'AFFECTATION

Affectation en 2GT

Affectation dans la zone géographique de résidence

C'est l'adresse des élèves qui candidatent en 2GT qui [détermine le ou les lycées](#) pour lesquels ils bénéficient d'une priorité d'affectation (article D211-11 du code de l'éducation). La domiciliation d'un des représentants légaux de l'élève dans le secteur de recrutement constitue le principe de base de l'affectation en lycée. L'élève domicilié dans la zone géographique de recrutement du lycée concerné bénéficie d'une priorité pour l'affectation dans ce lycée. Cette priorité se traduit par une bonification automatique dans l'application Affelnet-Lycée.

→ **Il faut donc impérativement formuler des vœux sur le lycée de secteur.**

Pour les *élèves dont le domicile est sectorisé sur plusieurs lycées* il est fortement recommandé à la famille de faire apparaître parmi ses vœux, tous les lycées d'accueil du secteur.

Exemples :

- 2nde GT secteur Lamentin : il est conseillé de saisir les deux lycées : Acajou 2 et Acajou 1
- 2nde GT secteur Fort de France : il est conseillé de saisir les trois lycées : Bellevue, Victor Schoelcher et Joseph Gaillard.

L'élève bénéficie d'une priorité d'affectation en 2nde GT sur le ou les lycées de sa zone.

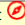
Le code « Zone géographique » de l'élève est automatiquement renseigné dans AFFELNET-Lycée à partir de l'adresse de l'élève enregistrée dans l'application. Ainsi, les familles utilisant le service en ligne ont directement l'information concernant leur sectorisation, lors de la saisie des vœux.

[Les zones géographiques et la sectorisation sont consultables sur le site de l'académie de Martinique.](#)

	L'affectation en 2 nd e GT ne tient pas compte des éventuels choix d'enseignements optionnels, hormis pour l'option « Création et culture design ».												
Déménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Élèves déménageant (en cours d'année ou pendant l'affectation et avant le Mardi 9 Juin) <p>Vérifier que l'adresse affichée dans AFFELNET-lycée correspond à la dernière adresse connue de l'élève.</p> <p>Si ce n'est pas le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre à jour l'adresse dans AFFELNET. ➤ Renseigner le code zone géographique associé. ➤ Ce code détermine le lycée de secteur. <ul style="list-style-type: none"> • Garde partagée <p>- S'assurer que l'adresse retenue est cohérente avec le lycée demandé.</p> <p>- Si besoin : effectuer les mêmes modifications dans AFFELNET.</p>												
Continuité pédagogique au titre de la LVB et langue vivante rare	<p>Un élève peut bénéficier d'une affectation dans un lycée en dehors de sa zone de desserte au titre de la continuité pédagogique de sa LVB et langue vivante rare lorsque son ou ses lycées de secteur ne lui offrent pas cet enseignement.</p> <p>La liste des élèves relevant de cette situation doit être transmise par le collège d'origine à la DRAIO à l'adresse suivante : affelnet-lycee972@ac-martinique.fr au plus tard le Mardi 26 Mai 2026.</p>												
L'affectation dérogatoire	<p>L'affectation dérogatoire concerne tous les candidats qui, pour des raisons définies ci-dessous demandent une affectation dans un lycée autre que leur lycée de rattachement. Elle se réalise dans la limite des places disponibles dans l'établissement demandé.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>CRITERES</th> <th>Etude et transmission du dossier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Élève souffrant d'un handicap</td> <td>Dossier transmis (cf. annexe 2.1) à ce.ienash@ac-martinique.fr par le chef d'étab. d'origine</td> </tr> <tr> <td>Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé</td> <td>Dossier transmis (cf. annexe 3.1) à ce.spsante@ac-martinique.fr par le chef d'étab. d'origine</td> </tr> <tr> <td>Élève bénéficiant d'une bourse au mérite ou sur critères sociaux</td> <td rowspan="3">Les familles transmettent le dossier de demande de dérogation au chef d'établissement d'origine. Celui-ci procède à l'étude du dossier, en valide la recevabilité le cas échéant, saisit la demande dans Affelnet-Lycée et conserve les pièces justificatives.</td> </tr> <tr> <td>Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement demandé</td> </tr> <tr> <td>Elève dont le domicile, en limite de secteur, est proche de l'établissement souhaité</td> </tr> <tr> <td>Elève devant suivre un parcours scolaire particulier : <ul style="list-style-type: none"> • Parcours d'excellence sportif, • Langues rares • CHAM • Situation sociale particulière </td> <td>Transmission des différents dossiers à la DRAIO affelnet-lycee972@ac-martinique.fr par le chef d'étab. d'origine</td> </tr> </tbody> </table> <p>Saisie d'un vœu avec dérogation</p> <p>La saisie d'un vœu avec dérogation s'effectue en deux temps dans l'onglet « Saisie des vœux ».</p> <p>Après avoir ajouté le vœu (par code ou via le point d'interrogation), celui-ci doit être validé une première fois.</p> <p>Les critères de dérogation apparaissent alors automatiquement. Le(s) critère(s) correspondant(s) à la situation de l'élève doivent être renseignés, puis le vœu doit faire l'objet d'une seconde validation. Sans cette double validation, la dérogation ne sera pas prise en compte.</p>	CRITERES	Etude et transmission du dossier	Élève souffrant d'un handicap	Dossier transmis (cf. annexe 2.1) à ce.ienash@ac-martinique.fr par le chef d'étab. d'origine	Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Dossier transmis (cf. annexe 3.1) à ce.spsante@ac-martinique.fr par le chef d'étab. d'origine	Élève bénéficiant d'une bourse au mérite ou sur critères sociaux	Les familles transmettent le dossier de demande de dérogation au chef d'établissement d'origine. Celui-ci procède à l'étude du dossier, en valide la recevabilité le cas échéant, saisit la demande dans Affelnet-Lycée et conserve les pièces justificatives.	Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement demandé	Elève dont le domicile, en limite de secteur, est proche de l'établissement souhaité	Elève devant suivre un parcours scolaire particulier : <ul style="list-style-type: none"> • Parcours d'excellence sportif, • Langues rares • CHAM • Situation sociale particulière 	Transmission des différents dossiers à la DRAIO affelnet-lycee972@ac-martinique.fr par le chef d'étab. d'origine
CRITERES	Etude et transmission du dossier												
Élève souffrant d'un handicap	Dossier transmis (cf. annexe 2.1) à ce.ienash@ac-martinique.fr par le chef d'étab. d'origine												
Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Dossier transmis (cf. annexe 3.1) à ce.spsante@ac-martinique.fr par le chef d'étab. d'origine												
Élève bénéficiant d'une bourse au mérite ou sur critères sociaux	Les familles transmettent le dossier de demande de dérogation au chef d'établissement d'origine. Celui-ci procède à l'étude du dossier, en valide la recevabilité le cas échéant, saisit la demande dans Affelnet-Lycée et conserve les pièces justificatives.												
Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement demandé													
Elève dont le domicile, en limite de secteur, est proche de l'établissement souhaité													
Elève devant suivre un parcours scolaire particulier : <ul style="list-style-type: none"> • Parcours d'excellence sportif, • Langues rares • CHAM • Situation sociale particulière 	Transmission des différents dossiers à la DRAIO affelnet-lycee972@ac-martinique.fr par le chef d'étab. d'origine												

L'affectation dérogatoire

Les champs précédés de * sont obligatoires.

Identification Saisie des voeux  Saisie des évaluations

Ajout d'un voeu

* Offre de formation ?

Établissement 9720823M LYCEE DU NORD CARAIBE BELLEFONTAINE

Voie d'orientation 2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Formation 2-GT 2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Statut SCOLAIRE

1 * Voeu de dérogation

Dossier de candidature en internat demandé (à titre d'information)

Langues vivantes

Langue Vivante 1 ?

Langue Vivante 2 ?

2

Voeu de dérogation

3

Élève souffrant d'un handicap

Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé

Élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux

Élève dont un frère ou une soeur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé

Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité

Élève devant suivre un parcours scolaire particulier

Autre(s) raison(s)

4

A noter : Un élève souffrant d'un handicap ou nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement demandé bénéficie d'une dérogation prioritaire et d'un bonus médical. Il n'est cependant pas prioritaire par rapport à un élève de la zone de desserte de l'établissement.

Affectation en 2PRO

L'affectation ne repose pas sur l'adresse du domicile, elle n'est donc pas soumise à sectorisation. Les candidatures sont classées selon les évaluations du LSU (Livret scolaire unique) coefficientées et les éventuels bonus obtenus à l'issue des différentes commissions préparatoires à l'affectation.

Elle se réalise en fonction des capacités d'accueil fixées par le Rectorat et du classement des candidats effectué par AFFELNET-LYCEE. Les capacités d'accueil étant limitées, il est indispensable de formuler plusieurs vœux pour réduire le risque de non-affectation.

Seule la 2^{nde} professionnelle « métiers de la sécurité » est soumise à un recrutement spécifique [cf. dossier de candidature](#).

Avis du chef d'établissement (voie professionnelle) : cet avis doit être renseigné UNIQUEMENT pour les vœux relevant de la voie professionnelle sur l'application AFFELNET-lycée.

Procédure de saisie :

- Après la saisie du vœu, il est impératif de **cliquer sur "Valider"**.
- Une fois le vœu validé, le champ « **Avis du chef d'établissement d'origine** » apparaît.
- Sélectionner l'avis correspondant, puis **valider à nouveau** la saisie.

Identification | Saisie des vœux  | Saisie des évaluations

Vœu

Rang	1
Vœu	97211663
Établissement	9720005Y LP DUMAS JEAN-JOSEPH FORT DE FRANCE
Voie d'orientation	SECONDE PRO BACPRO 3ANS / 1E ANNEE BEP
Formation	2NDPRO 34307 2NDPRO MAINT.ENVIRONN. & PROPR.ESP.URB.
Statut	SCOLAIRE

Avis

* Avis du chef d'établissement d'origine

Avis de gestion

Avis DSDEN

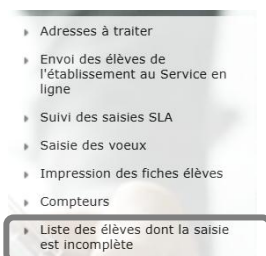
FAVORABLE

PAS D'AVIS

RESERVE

Point de vigilance

- Tant que l'avis du chef d'établissement n'est pas renseigné et validé, **la saisie du vœu est considérée comme incomplète et l'application bloque la procédure.**
- Les établissements peuvent identifier les élèves concernés en consultant le menu « **Liste des élèves dont la saisie est incomplète** » de l'application AFFELNET-lycée.



2^{des} professionnelles Familles de métiers

Grâce à la nouvelle organisation des formations professionnelles, l'élève peut découvrir la famille de métiers qui l'intéresse, apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur et choisir, à la fin de l'année de 2^{de} professionnelle, sa spécialité de baccalauréat professionnel.

Rappel : [Les 14 familles de métiers accessibles dès la 2^{de} professionnelle](#)

Fiche de candidature

**Elève
demandant la
2^{nde}
professionnelle
à recrutement
spécifique «
métiers de la
sécurité »**

Etape 1 – Candidature et envoi du dossier au LP Dumas Jean-Joseph :

Le dossier doit être renseigné par la famille. L'établissement d'origine finalise la complétude du dossier (dernière page du dossier) et l'adresse au LP Dumas JEAN-JOSEPH pour **le JEUDI 30 AVRIL 2026**.

Etape 2 – Entretiens de recrutement

Si le dossier est retenu, l'élève sera convoqué à un entretien avec des professionnels au lycée Dumas Jean-Joseph. Les entretiens se dérouleront **du LUNDI 11 AU MERCREDI 13 MAI 2026**.

Etape 3 – Résultats et confirmation du vœu

Les résultats de l'admission en 2^{de} professionnelle Métiers de la sécurité seront diffusés le **MARDI 19 MAI 2026** à l'établissement d'origine.

Si l'élève est retenu, le vœu doit impérativement être saisi par l'établissement d'origine dans l'application Affelnet lycée au plus tard le **MARDI 26 MAI 2026**.

Affectation en 1CAP

L'affectation en CAP n'est pas soumise à sectorisation. Les candidatures sont classées selon les évaluations du LSU (Livret scolaire unique) coefficientées et les éventuels bonus obtenus à l'issue des différentes commissions préparatoires à l'affectation.

Les capacités d'accueil étant limitées, il est indispensable de formuler plusieurs vœux pour réduire le risque de non-affectation.

Avis du chef d'établissement (voie professionnelle) : cet avis doit être renseigné UNIQUEMENT pour les vœux relevant de la voie professionnelle.

Procédure de saisie :

- Après la saisie du vœu, il est impératif de **cliquer sur "Valider"**.
- Une fois le vœu validé, le champ « **Avis du chef d'établissement d'origine** » apparaît.
- Sélectionner l'avis correspondant, puis **valider à nouveau** la saisie.

⚠ Point de vigilance

- Tant que l'avis du chef d'établissement n'est pas renseigné et validé, **la saisie du vœu est considérée comme incomplète et l'application bloque la procédure**.

Les établissements peuvent identifier les élèves concernés en consultant le menu « **Liste des élèves dont la saisie est incomplète** ».

**Les CAP dit à
Profil 2^{de}
professionnelle**

Les CAP dit à **Profil 2^{de} professionnelle** accueillent préférentiellement les élèves de 3^{ème} générale, dont les élèves de 3^{ème} Prépa Métiers.

Sont concernés les CAP suivants :

- Esthétique Cosmétique Parfumerie
- Métiers de la coiffure
- Accompagnant éducatif petite enfance
- Charpentier bois
- Signalétique et décors graphiques

SITUATION D'AFFECTATION PARTICULIERE

<p>Elèves en situation de maladie grave</p>	<p style="text-align: center;"><u>Fiche médicale</u></p> <p>Seuls les vœux apparaissant sur le dossier de l'élève seront examinés en commission et pourront faire l'objet d'une éventuelle bonification.</p> <p>ATTENTION : Les dossiers doivent être envoyés avant le MERCREDI 20 MAI 2026 et les vœux doivent être saisis sur le Service en Ligne ou par le chef d'établissement d'origine sur AFFELNET-Lycée au plus tard le MARDI 26 MAI 2026.</p> <p>La « commission d'affectation des élèves au titre d'une situation médicale grave » se tiendra le MARDI 26 MAI 2026. En cas d'avis défavorable sur l'ensemble des vœux, la commission peut proposer une formation adaptée à la situation de l'élève et en informera l'établissement d'origine qui veillera à modifier les vœux sur l'application Affelnet-Lycée.</p>
<p>Élèves pour une entrée en dispositif ULIS Lycée</p>	<p style="text-align: center;"><u>Fiche ULIS</u></p> <p>Seuls les vœux apparaissant sur le dossier de l'élève seront examinés en commission et pourront faire l'objet d'une éventuelle bonification.</p> <p>ATTENTION : Les dossiers doivent être envoyés avant le MERCREDI 20 MAI 2026 et les vœux doivent être saisis, sur le SL ou par le chef d'établissement d'origine sur AFFELNET-Lycée au plus tard le mardi 26 MAI 2026.</p> <p>La commission d'affectation des élèves en dispositif « ULIS Lycée » se tiendra le MERCREDI 27 MAI 2026.</p>
<p>Elèves relevant d'une situation sociale</p>	<p style="text-align: center;"><u>Fiche sociale</u></p> <p>L'établissement transmet la fiche « Demande d'affectation prioritaire pour raison sociale » au secrétariat du service social. Le rapport social est transmis à la conseillère technique de service social siégeant à la commission.</p> <p>Le dossier complet est transmis au secrétariat du service social pour le MARDI 19 MAI 2026</p> <p>La COMMISSION SOCIALE se tiendra le MARDI 26 MAI 2026. Elle statuera sur les situations sociales avérées pour chaque vœu formulé et donnera une priorité d'affectation pour un seul vœu.</p>
<p>Élèves en UPE2A</p>	<p>Le collège d'origine (chef d'établissement) saisit les vœux de l'élève dans AFFELNET-LYCEE (sauf si saisie dans le Service en Ligne par la famille).</p> <p>Il convient d'être particulièrement vigilant quant à la saisie du MEF pour ces élèves UPE2A.</p> <p>Lorsque l'élève n'a pas pu être évalué lors de sa période de scolarisation (à cause d'une arrivée tardive dans l'année), le collège se réfère aux évaluations réalisées par le CASNAV.</p>
<p>Élèves suivis par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)</p>	<p>Les élèves accompagnés par la MLDS (issus d'un dispositif MLDS ou ayant bénéficié d'un PAFI) souhaitant poursuivre leur scolarité sont soumis aux mêmes procédures que celles des élèves de 3ème.</p> <p>Le chef d'établissement d'origine en concertation avec le coordinateur-conseil de la MLDS recense les élèves et après examen de la situation et proposition d'un parcours de formation, saisit les vœux sur AFFELNET-Lycée. La liste des élèves concernés sera transmise à la MLDS pour traitement au plus tard le MARDI 26 MAI 2026.</p> <p>Le coordinateur est invité à se rapprocher du chef d'établissement pour connaître les résultats de l'affectation du jeune.</p>
<p>Jeunes candidatant à un retour en formation initiale</p>	<p>La saisie des candidatures au titre d'une demande de retour en formation initiale sera effectuée par les directrices de CIO sur Affelnet-Lycée. Les candidats non scolarisés (non-inscrits dans une base élèves) doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l'aide d'un Psy EN, un dossier de retour en formation initiale (cf. Retour EN FORMATION INITIALE). Le récépissé des notes obtenues aux éventuels examens et les décisions d'orientation seront joints au dossier.</p>

	<p>En cas d'impossibilité de retrouver le numéro INE de l'élève, les directrices de CIO sont invitées à contacter le service AFFELNET par courriel, afin de permettre la poursuite de la procédure de saisie.</p> <p>La prise en compte des notes est effectuée sur la base de la dernière année de scolarisation menée à son terme. Une attention particulière sera accordée aux jeunes relevant de l'obligation de formation. Les directrices de CIO saisissent le dossier sur AFFELNET-Lycée au plus tard le MARDI 26 MAI 2026 pour le tour principal d'affectation.</p>
<p>Elève actuellement scolarisé dans un établissement privé hors-contrat ou instruit dans la famille</p>	<p>La participation à l'affectation est subordonnée à l'évaluation du niveau scolaire de l'élève. La candidature au contrôle de connaissance doit être faite auprès de la Division des Moyens et de la Vie de l'Elève (DMVE) et doit être réalisé avant le MARDI 19 MAI 2026.</p> <p>Parallèlement, les documents suivants doivent être transmis à la DRAIO, affelnet-lycee972@ac-martinique.fr au plus tard le MARDI 26 MAI 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de domicile (photocopie) - Livret de famille (photocopie) - Fiche de recueil de vœux
<p>Elèves sportifs de haut niveau</p>	<p style="text-align: center;"><u>Fiche « sportifs de haut niveau »</u></p> <p>1- Complétude de la « fiche navette sportif » par la famille, en lien avec l'établissement d'origine, puis transmission à la ligue ou au comité sportif pour validation du recrutement.</p> <p>2- Transmission de la liste des candidats retenus par chaque conseiller technique sportif (CTS) à l'issue du recrutement à la Maison Régionale de Performance à l'adresse suivante : s.bornil@ims.mq</p> <p>3- La Maison Régionale de Performance transmet cette liste validée par ses soins au plus tard le MARDI 26 MAI 2026 à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAIO Affelnet-lycee972@ac-martinique.fr - Aux collèges d'origine - Aux lycées d'accueil <p>4- Les représentants légaux des élèves, ou le chef d'établissement d'origine sont invités à saisir les vœux dans le SL ou Affelnet-Lycée au plus tard le MARDI 26 MAI 2026.</p> <p>Pour l'entrée en 2nde GT, Il est très fortement conseillé, à l'élève et à sa famille, de formuler des vœux pour le lycée de secteur en plus du vœu pour le lycée d'accueil de la filière sportive visée.</p> <p>Élèves non retenus à l'issue de la phase de détection</p> <p>Lorsque les collèges sont informés, par la Maison Régionale de Performance, qu'un élève n'est pas admis à l'issue de la phase de détection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le vœu formulé en lien avec le lycée du pôle sportif doit être supprimé dans l'application ; • Un vœu correspondant au lycée de secteur du domicile de l'élève doit impérativement être saisi. <p>Ces modifications relèvent de la responsabilité de l'établissement d'origine et doivent être effectuées avant la fermeture de l'application AFFELNET-Lycée, soit au plus tard le MARDI 9 JUIN 2026.</p>
<p>Elèves quittant l'académie de la Martinique</p>	<p>Il convient de prendre contact avec la DSDEN ou l'académie d'accueil afin de connaître les éventuelles démarches à effectuer ainsi que les documents complémentaires à fournir.</p> <p>Saisie des vœux via le portail AFFELMAP par l'établissement d'origine.</p> <p>Pour les familles qui ont choisi l'utilisation du Service en Ligne, la gestion des vœux multi-académies dans AFFELMAP est semi-automatisée (uniquement pour les élèves du palier 3^{ème}).</p> <p>Le ou les vœux sont saisis dans le Service en Ligne et basculeront dans le portail AFFELMAP de l'académie d'accueil à la fermeture du téléservice (<u>cf. fiche - Affectation des élèves entrant ou sortant de l'académie</u>)</p>
<p>CHAM ou dispositif orchestre à l'école</p>	<p>La liste des élèves de 3^{ème} CHAM, souhaitant poursuivre ce parcours au lycée de Bellevue doit être transmise par le collège d'origine à l'IA-IPR Education musicale : Frederique.Angama@ac-martinique.fr</p> <p>Rappel - les collèges concernés sont les suivants :</p> <p>FERNAND DONATIEN - CARBET – ROGER CASTENDET - PETIT MANOIR – PAUL SYMPHOR- GERARD CAFE ROBERT 3 - MORNE DES ESSES</p>

PROCEDURE DE SAISIE DES VŒUX

Les élèves et leurs familles peuvent formuler jusqu'à **10 vœux** classés par ordre de préférence et 5 vœux pour des formations hors académie si c'est la demande de la famille.

La saisie s'effectue soit sur :

- Le Service en Ligne : elle est faite par la famille
- Affelnet-Lycée par le chef d'établissement d'origine en utilisant la [fiche de recueil de vœux](#)

Lorsque la saisie est effectuée par l'établissement d'origine :

Etape 1 : Cliquer sur le numéro INE de l'élève concerné afin de saisir les vœux.

054 COLLEGE UN FILTRE EST ACTIF

INE	Nom	Prénom	Classe
1213027465P	BYOV Mihorec		3G C
1213021816Z	CIPRYVXE Kuolbuaxy Teze		3G C

INE	Nom prénom(s) ▲▼	Classe ▲▼	Formation [option(s)] ▲▼	Nb vœux	État
1213027465P	BYOV Mihorec	3G C	3EME	1	Terminé
1213021816Z	CIPRYVXE Kuolbuaxy Teze	3G C	3EME	1	À compléter

Etape 2 : cliquer sur ajouter un vœu

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations

Vous n'avez pas encore saisi de vœu pour le tour courant. Veuillez en ajouter.

Ajouter Retour à la liste des élèves

Etape 3 : renseigner le code vœu

Élève : 15 DF - LORAN Jade

Les champs précédés de * sont obligatoires.

Identification Saisie des vœux Saisie des évaluations

Ajout d'un vœu

* Offre de formation [?] ?

Établissement

Voie d'orientation

Formation

Statut

* Vœu de dérogation Non ▼

Dossier de candidature en internat demandé Non ▼ (à titre d'information)

Langues vivantes

Langue Vivante 1 AGL1 [?] ANGLAIS LV1

Langue Vivante 2 ESP2 [?] ESPAGNOL LV2

Valider Annuler

Pour le champ "Offre de formation", la saisie peut se faire de plusieurs manières :

-Saisie manuelle du code si celui-ci est connu (cf. liste codes vœux) ;

-Une aide à la saisie [?] est disponible en cliquant sur l'icône. Elle donne accès à la liste des offres possibles en fonction de l'origine de l'élève et / ou des différents paramètres définis préalablement dans les nomenclatures.

Le chef d'établissement vérifie la concordance entre les vœux saisis dans Affelnet-Lycée et ceux du Service en Ligne, à partir du mercredi 27 Mai 2026 sur l'application AFFELNET-Lycée.

Les vœux saisis par les familles sur le Service en Ligne basculent automatiquement chaque nuit dans Affelnet Lycée. Les établissements peuvent les visualiser mais les éventuelles modifications ne pourront être faites qu'à la fermeture du service.

MODALITES DE L'AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE (2PROF /1CAP)

<p>Traitement des candidatures</p>	<p>Les offres de formation en apprentissage sont présentes dans AFFELNET-Lycée afin de prendre en compte l'ensemble des modalités de formation dans les procédures d'orientation et d'affectation, de valoriser les formations sous statut d'apprenti et d'en permettre une plus grande visibilité.</p> <p>ATTENTION : Les vœux en apprentissage sont saisis à titre de recensement : ils ne donnent pas lieu à une affectation cf. Liste des codes vœux.</p> <p>Il est fortement conseillé aux élèves et à leur famille de formuler un vœu de repli sous statut scolaire.</p> <p>Les demandes vers l'apprentissage doivent également faire l'objet d'une décision d'orientation en voie professionnelle.</p>
---	---

RESULTATS

<p>Établissements d'origine</p>	<p>À partir d'Affelnet-Lycée ils téléchargent et éditent le résultat de chaque élève et le remettent aux représentants légaux.</p> <p>ATTENTION : le résultat « non défini » sur la notification d'affectation ne signifie pas que l'élève ne puisse pas s'inscrire au CFA. L'élève et sa famille doivent se rapprocher du Centre de Formation d'Apprentis (CFA).</p>
--	--

<p>DRAIO</p>	<p>Communication des listes à chaque organisme de formation.</p>
---------------------	---

INSCRIPTION

<p>Inscription</p>	<p>Il revient aux familles d'effectuer les démarches nécessaires auprès des centres de formation d'apprentis.</p> <p>La saisie des vœux dans AFFELNET-Lycée permet de transmettre aux centres de formation d'accueil la liste nominative des candidats ainsi que leurs coordonnées.</p> <p>Les familles effectuent des démarches pour trouver une entreprise dans le but de signer un contrat.</p>
---------------------------	--

Affectation des élèves entrant ou sortant de l'académie

Fiche 8

- **Pour les élèves qui souhaitent entrer dans l'académie de Martinique**

La candidature d'un élève entrant dans l'académie est traitée de manière identique à un élève déjà scolarisé dans l'académie. Le traitement des candidatures dépend du ou des vœux formulés.

Le collège d'origine recevra des codes d'accès automatisés et pourra se connecter sur AFFELNET-Lycée, via le portail AFFELMAP Martinique pour compléter le dossier de son élève, qui aura saisi son vœu sur le Service en Ligne.

Dans le cas où le Service en Ligne ne serait pas utilisé, il convient de faire la demande de codes d'accès de l'académie de La Martinique à partir du portail AFFELMAP (<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>) et faire la saisie du ou des vœux.

Rappel des dates importantes :

OUVERTURE AFFELMAP / Début de la saisie des vœux	LUNDI 4 MAI 2026, 08h00
Fin de la saisie des vœux soumis à commission pédagogique	MARDI 26 MAI 2026, 23h59
FERMETURE DEFINITIVE AFFELMAP	JEUDI 11 JUIN 2026, 12H00

- **Pour les élèves qui souhaitent sortir de l'académie de Martinique**

Il convient de prendre contact avec la DSDEN d'accueil afin de connaître les éventuelles démarches à effectuer ainsi que les documents complémentaires à fournir.

Pour les familles qui ont choisi l'utilisation du Service en Ligne, la gestion des vœux multi-académies dans AFFELMAP est semi-automatisée.

Le ou les vœux sont saisis dans le Service en Ligne et basculeront dans le portail AFFELMAP de l'académie d'accueil à la fermeture du téléservice.

Si la famille utilise le Service en Ligne, des codes d'accès à AFFELMAP de l'académie demandée seront envoyés automatiquement à la fermeture du service à l'établissement d'origine et il pourra ainsi compléter le dossier de son élève (notes, avis, etc...).

Saisie des vœux via le portail AFFELMAP

Pour les familles ne souhaitant pas ou ne pouvant pas utiliser le Service en Ligne, l'élève formule le ou les vœux dans une autre académie à l'aide de la fiche de recueil de vœux. Le chef d'établissement doit faire une demande d'accès à AFFELNET-Lycée de l'académie concernée à partir du portail **AFFELMAP** <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/> ou cliquer directement ici et faire la saisie du ou des vœux.



En parallèle, le chef d'établissement d'origine doit saisir dans AFFELNET-Lycée de l'académie de La Martinique le voeu de recensement correspondant pour indiquer qu'une demande est également formulée dans une autre académie.

ATTENTION : La fermeture des portails AFFELMAP est propre à chaque académie. Il est important de consulter le calendrier de l'académie concernée.

[Retour au sommaire](#)

RESULTATS DE L'AFFECTION SUIVI POST AFFECTATION

A l'issue de l'affectation, vous pourrez visualiser les résultats de l'affectation de vos élèves.

Communication des résultats : MARDI 30 Juin 2026

ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Résultat de l'affectation

En cliquant sur l'onglet « **Diffusion des résultats** », vous pourrez éditer les résultats de l'affectation à partir de l'onglet « **Édition des notifications** » puis le sous-menu « **Résultat de l'affectation** ».



**DIFFUSION DES
RÉSULTATS**

Il revient aux établissements d'origine de remettre aux familles le document « **Résultat de l'affectation** », comportant les consignes relatives aux modalités d'inscription des établissements d'accueil.

- Renseigner le numéro RNE de l'établissement
- Cocher toutes les décisions afin d'obtenir les résultats de tous vos élèves.

toutes les décisions (affectés, liste supplémentaire, refusés, décisions de l'apprentissage)

ATTENTION : « non défini » = élève non affecté.

Pour un vœu en apprentissage, cela n'empêche pas l'inscription au CFA.

Vœu de rang n°2 - non défini

Etablissement LYCEE JULES FERRY BRIEY (0540008R)

Formation 2CAP2 PATISSIER (2CAP2 22136)

Statut APPRENTI

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Modalités d'inscription

Les **modalités d'inscription** doivent être saisies par l'établissement d'accueil dans le menu « **Diffusion des résultats** » rubrique « **Consignes du chef d'établissement d'accueil** ». Elles seront automatiquement intégrées à la notification d'affectation remis par les établissements d'origine, aux élèves affectés.

Le texte des notifications d'affectation met en valeur les délais d'inscription

[Art. D. 331-38-1 du décret n° 2024-109 du 14 février 2024](#)

Chaque établissement d'accueil devra indiquer dans les consignes du chef d'établissement d'accueil le délai maximal d'inscription dans son établissement.

Exportation des résultats

En cliquant sur l'onglet « **Listes et statistiques** », vous pourrez exporter (format Excel) les élèves affectés au sein de votre établissement. A partir de l'onglet « **Listes** » puis le sous-menu « **Affectés par établissement d'accueil** ».

INSCRIPTION ET SUIVI DE L'AFFECTION

A l'issue du tour principal, les inscriptions pour le lycée se réalisent via l'inscription en ligne à partir du **MARDI 30 JUIN 2026**.

Cette modalité d'inscription n'exclut pas que les lycées accueillent les familles pour une rencontre centrée sur les aspects pédagogiques.

Les élèves non affectés au tour principal participent au tour suivant

Inscriptions	<p>Les familles des élèves affectés doivent impérativement procéder à leur inscription dans les délais impartis.</p> <p>En l'absence de démarche d'inscription, et sans justification de la famille, la place est réputée vacante et susceptible d'être proposée à un autre élève, notamment lors des tours suivants.</p>
---------------------	---

TOUR SUIVANT 1

Sont concernés par le tour suivant, uniquement les élèves non affectés à l'issue du premier tour. Dès les résultats du premier tour connus, ces élèves seront reçus par l'établissement d'origine afin de formuler de nouveaux vœux. Les vœux porteront sur les formations qui disposent de places restées vacantes dans AFFELNET-Lycée à l'issue du tour principal.

Préalablement à l'ouverture du tour suivant 1, les établissements d'accueil procèdent à la **déclaration ou à l'actualisation des capacités d'accueil** pour chacune des offres de formation concernées dans l'application AFFELNET-Lycée, jusqu'au **vendredi 3 juillet 2026**.

Les candidatures seront saisies sur Affelnet du **lundi 6 au mercredi 8 juillet 2026 à 12h**.

Les résultats seront transmis aux établissements d'accueil le **jeudi 9 juillet 2026**.

Les élèves non affectés à l'issue du tour suivant participeront au tour suivant 2 prévu en septembre.

TOUR SUIVANT 2

Sont concernés par le tour suivant 2, les élèves non affectés à l'issue des tours précédents (Juin et Juillet).

Les élèves seront reçus par l'établissement d'origine afin de formuler de nouveaux vœux sur l'application AFFELNET-Lycée.

Les vœux porteront sur les formations qui disposent de places restées vacantes. Les établissements d'accueil procèdent à la **déclaration ou à l'actualisation des capacités d'accueil** pour chacune des offres de formation concernées dans l'application AFFELNET-Lycée, jusqu'au **lundi 31 août 2026**.

Les candidatures seront saisies sur Affelnet du **mardi 1^{er} au mercredi 2 septembre 2026 à 12h**.

Les résultats seront transmis aux établissements d'accueil le **vendredi 4 septembre 2026**.

Élèves en attente d'affectation	<p>Les tours suivants procèdent à l'affectation selon les critères appliqués à la procédure Affelnet-Lycée.</p> <p>Les chefs d'établissement doivent faire remonter l'état de leurs places restées vacantes en amont du tour suivant 2.</p>
Élèves sans solution	<p>Les élèves sans affectation à l'issue de l'ensemble des procédures d'affectation y compris le tour suivant 2, bénéficient obligatoirement d'un entretien de situation au CIO par les coordonnateurs de la Mission de Lutte contre le Décrochage (MLDS) en collaboration avec le Psychologue de l'Éducation Nationale.</p> <p>Suite à ces entretiens, si aucune solution n'est trouvée, les coordonnateurs de la MLDS positionnent les élèves selon leur profil dans les dispositifs de la MLDS.</p>

ANNEXES AU GUIDE DES MODALITES ET PROCEDURES D’AFFECTATION POST- 3EME

1

[Recueil des vœux post-3ème](#)

2

[Affectation des élèves titulaires d’une notification MMPH en dispositif « ULIS LYCEE »](#)

3

[Procédure d’affectation prioritaire pour raisons médicales](#)

4

[Procédure d’affectation prioritaire pour raisons sociales](#)

5

[Dossier de candidature Métiers de la sécurité](#)

6

[Fiche navette sportif de haut niveau](#)

7

[Retour en formation initiale](#)

8

[Sectorisation](#)

9

[Liste des 2ndes professionnelles « familles de métiers » et les spécialités de 1^{ère} professionnelle correspondantes](#)

10

[Liste des codes vœux](#)

11

[Barème](#)

RECUEIL DES VŒUX POST-3EME

- Tour principal
 Tour suivant

Nom établissement d'origine : _____

IDENTIFICATION

INE :	Nom :	Prénom :
Né(e) le : __ / __ / ____	Fille <input type="checkbox"/>	Garçon <input type="checkbox"/>
Nom et adresse du parent représentant légal :		
Fixe :	Port :	E-mail :
Classe origine :		
Redoublant : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Classe Euro : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
LV1 :		LV2 :
Observations médicales particulières	Oui ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	⁽¹⁾ Si oui, se rapprocher du chef d'établissement d'origine pour renseigner le dossier médical

EVALUATION DE L'ELEVE (à remplir si la saisie manuelle)

1/ Bilans périodiques (moyenne des évaluations converties pour l'année en cours) :

Moyenne supérieure ou égale à 15/20: **16 pts** (niveau 4 : objectifs dépassés)

De 5 à 9.99/20 : **8 pts** (objectifs partiellement atteints)

De 10 à 14.99/20 : **13 pts** (niveau 3 : objectifs atteints)

Inférieure à 5/20 : **3 pts** (niveau 1 : non atteints)

Français	Mathématique	Hist-Geo En. Moral et civique	LVA	LVB	EPS	Arts plastiques	Education musicale	SVT	Physique - chimie	Techno Découverte

DECISION D'ORIENTATION

2^{nde} générale et technologique

2^{nde} professionnelle

1^{ère} année de CAP

INE : _____ Nom : _____ Prénom : _____

VŒUX EN ACADÉMIE

				A remplir par le chef d'établissement d'origine		
	Cochez une seule case par vœu	Statut apprentis (Cochez si oui)	Spécialité Familles de métiers	Établissement demandé	Code vœux	Avis du chef d'établissement (Voie prof.)
1	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
2	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
3	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
4	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
5	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
6	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
7	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
8	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
9	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé
10	<input type="radio"/> 2 ^{nde} professionnelle <input type="radio"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="radio"/> 2 ^{nde} GT (1) <input type="radio"/> 2 ^{nde} STHR	<input type="checkbox"/>			9/7/2/____/____/____/____/____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réservé

(1) Préciser obligatoirement l'enseignement optionnel dans la colonne « spécialité », seulement lorsque celui-ci porte sur l'enseignement de spécialité « création et culture design ».

IMPORTANT : l'affectation est effective quand le candidat la confirme en s'inscrivant auprès de l'établissement d'accueil dans les délais figurant sur la notification d'affectation. Sans cette confirmation, la place sera proposée à un autre élève.

Je m'engage à accepter toute affectation correspondant à l'un des vœux exprimés ci-dessus et à m'inscrire dans l'établissement dans les délais impartis mentionnés sur la notification d'affectation que je recevrai à l'issue du tour informatisé Affelnet.

Date : __/__/____

Signature des représentants légaux :

INE :	Nom :	Prénom :
-------	-------	----------

DEMANDE DE DEROGATION EN 2nde GT

Les demandes de dérogation sont satisfaites dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements

Pour une demande d'affectation en 2nde GT dans un lycée hors zone de rattachement, vous devez compléter ce tableau et suivre les procédures indiquées :

<input type="checkbox"/> L'élève souffrant de handicap	La famille doit se rapprocher du chef d'établissement d'origine afin de constituer le dossier
<input type="checkbox"/> L'élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	
<input type="checkbox"/> L'élève bénéficiaire d'une bourse au mérite et sur critères sociaux	Pièces justificatives à transmettre au chef d'établissement d'origine
<input type="checkbox"/> L'élève ayant un frère ou une sœur scolarisé(e) dans l'établissement demandé à la rentrée	
<input type="checkbox"/> L'élève dont le domicile, en limite de secteur, est proche de l'établissement souhaité	
<input type="checkbox"/> L'élève qui doit suivre un parcours scolaire particulier	

En l'absence de motifs listés dans le tableau ci-dessus, un vœu pour un établissement hors secteur peut être saisi mais sera traité sans bonification.

Date : ___ / ___ / ____

Signature des représentants légaux :

VŒUX HORS ACADÉMIE (facultatif)

					A remplir par le chef d'établissement d'origine	
	Cochez une seule case par vœu	Statut apprentis (Cochez si oui)	Spécialités Familles de métiers	Établissements demandés	Code vœux	Avis du chef d'établissement
1	<input type="checkbox"/> 2 nd e professionnelle <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="checkbox"/> 2 nd e GT <input type="checkbox"/> 2 nd e STHR	<input type="checkbox"/>			/ / / / / / / /	
2	<input type="checkbox"/> 2 nd e professionnelle <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="checkbox"/> 2 nd e GT <input type="checkbox"/> 2 nd e STHR	<input type="checkbox"/>			/ / / / / / / /	
3	<input type="checkbox"/> 2 nd e professionnelle <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="checkbox"/> 2 nd e GT <input type="checkbox"/> 2 nd e STHR	<input type="checkbox"/>			/ / / / / / / /	
4	<input type="checkbox"/> 2 nd e professionnelle <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="checkbox"/> 2 nd e GT <input type="checkbox"/> 2 nd e STHR	<input type="checkbox"/>			/ / / / / / / /	
5	<input type="checkbox"/> 2 nd e professionnelle <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP <input type="checkbox"/> 2 nd e GT <input type="checkbox"/> 2 nd e STHR	<input type="checkbox"/>			/ / / / / / / /	

Date : ___ / ___ / ____

Signature des représentants légaux :

Service en ligne inscription

Dès réception de l'avis de la notification d'affectation, vous devrez procéder à votre inscription sur le Service en ligne Inscription dans les meilleurs délais.

A cet effet, des informations complémentaires vous seront données par le chef d'établissement d'origine.

Pour compléter ce dossier, consultez en ligne le guide territorial de la CTM « Après la 3^{ème} ».

N'hésitez pas à vous faire aider par le professeur principal et le Psychologue de l'éducation nationale.

AFFECTATION DES ELEVES TITULAIRES D'UNE NOTIFICATION MMPH EN DISPOSITIF « ULIS LYCEE » 2026

Cadre réglementaire	<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi du 11 février 2005 ; • Circulaire ministérielle n°2016-117 du 8 août 2016 relative à la scolarisation des élèves en situation de handicap ; • Circulaire du 10 février 2021 parue au BO n°9 du 4 mars 2021 relative à l'école inclusive – PAI (Projet d'accueil individualisé). <p>Pour tous les élèves en situation de handicap, l'orientation est instruite par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap (MMPH) qui arrête un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et fait une préconisation de parcours.</p> <p>Une commission académique préparatoire à l'affectation examine l'ensemble des demandes des élèves concernés par une affectation en ULIS Lycée.</p>
Objectifs	<p>Dans le cadre de l'affectation via l'application Affelnet-Lycée, la commission préparatoire à l'affectation en ULIS Lycée examine la demande d'affectation.</p> <p>Dans le cadre des ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation), les établissements d'origine accompagnent ces élèves dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et de leur parcours de formation en équipe pluridisciplinaire en relation avec le Médecin de l'Education nationale et le Psychologue de l'Education nationale de l'établissement.</p>
Public concerné	<p>Élèves scolarisés pour une entrée en</p> <ul style="list-style-type: none"> → 3^{ème} ULIS collège ou de 3^{ème} pour une orientation en ULIS LP → 3^{ème} ULIS collège ou de 3^{ème} avec une orientation en 2GT et une notification pour en ULIS Lycée (TSLA, TSA, TND...) <p>Pour une entrée en : 1^{ère} année de CAP / 2nde professionnelle / 2nde générale et technologique / 1^{ère} professionnelle / 1^{ère} technologique</p> <p>S'assurer que les élèves d'ULIS disposent bien du MEF ULIS sur SIECLE</p>
Préparation aux choix d'affectation	<p>Élèves en situation de handicap : l'enseignant référent organise, en collaboration avec le chef d'établissement une réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). L'équipe de direction s'assure en lien avec le service médical de la pertinence des choix d'affectation.</p> <p>L'élève titulaire d'une notification de scolarisation en dispositif ULIS lycée, et sa famille formulent 3 vœux d'affectation.</p>
Procédure	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Service Académique de l'École Inclusive s'assure que l'élève a bien une notification MMPH « ULIS Lycée » 2. La « Fiche affectation en ULIS Lycée » doit être complétée par les familles et signée par le Chef d'établissement et le responsable légal. L'élève et sa famille doivent formuler au moins 3 vœux. 3. Le chef d'établissement fait parvenir au plus tard le MERCREDI 20 MAI 2026 l'ensemble des fiches affectation en ULIS Lycée, avec les GEVASCO et la notification MMPH, au secrétariat de l'IEN CTR – ASH à ce.9720887g@ac-martinique.fr <p><i>Parallèlement, les vœux doivent être saisis par la famille via le Service en Ligne ou par l'établissement d'origine dans AFFELNET-Lycée. La COMMISSION se tiendra le MERCREDI 27 MAI 2026.</i></p>
Saisie des vœux	<p>Les vœux sont saisis par la famille via le Service en Ligne (palier 3^{ème}) du LUNDI 4 AU MARDI 26 MAI 2026 ou par les établissements d'origine à la même date sur AFFELNET-Lycée.</p> <p>La commission examinera tous les vœux, il est donc indispensable de formuler au moins 3 vœux.</p> <p>⚠ Le chef d'établissement s'assure que les vœux inscrits sur la fiche de demande de priorité d'affectation en ULIS Lycée doit être identique à la saisie des vœux dans AFFELNET.</p>
Communication des résultats de l'affectation	<p>Diffusion des résultats le MARDI 30 JUIN 2026.</p> <p>Les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux.</p> <p>Les familles des élèves du palier 3^{ème} peuvent également consulter les résultats en ligne depuis la page Scolarité Services munis de leur compte EDUCONNECT.</p>

EPLA AYANT UN DISPOSITIF ULIS LYCEE

ULIS LP- LPO Nord Caraïbes :

- CAP COMMER. SERV. HOTEL - CAFE - RESTAURANT
- CAP CUISINE

ULIS LP - LPO Joseph Pernock :

- CAP CHARCUTIER-TRAITEUR
- CAP MAINT. VEHIC. OPT A VOIT. PARTICUL.
- CAP PROD. SERV. REST. (RAPIDE, COLL, CAFE)

En réseau avec

ULIS LP - LPO Nord Atlantique :

- CAP EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE

ULIS LP - LP Trinité :

- CAP ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE
- CAP ELECTRICIEN
- CAP MAINT. VEHIC. OPT A VOIT. PARTICUL.
- CAP CARROSSIER AUTOMOBILE

ULIS LGT – LGT Paulette NARDAL

ULIS LP - LP Jeanne Catayée

Chateauboeuf :

- CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE
- CAP FLEURISTE
- CAP METIERS DE LA COIFFURE

ULIS LP - LP Dumas Jean Joseph :

- CAP ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE
- CAP AGT PREVENTION MEDIATION
- CAP AGENT DE PROPRETE URBAIN

En réseau avec

ULIS LGT - LGT Joseph Gaillard (en réseau avec le LP Dumas)

ULIS LP - LPO Joseph ZOBEL :

- CAP ELECTRICIEN
- CAP REPARATION DES CARROSSERIES

ULIS LP - LP Léopold Bissol :

- CAP MACON
- CAP MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES
- CAP PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENTS
- CAP PROD. SERV. REST. (RAPIDE, COLL, CAFE)
- CAP INTERVENANT MAINTENANCE TECHNICIEN BATIMENT

ULIS LP - LP Place d'armes :

- CAP EQUIPIER POLYVALENT DE COMMERCE

ULIS LGT – LGT Acajou 1

ULIS LP - LP Raymond Nérís :

- CAP METIERS DE LA COIFFURE
- CAP REPAR. ENTR. EMBARCATIONS PLAISANCE

FICHE AFFECTATION EN ULIS LYCEE 2026

I- IDENTITE	
Nom :	Sexe : F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>
Prénom :	Date de naissance :
Adresse des représentants légaux :	
Téléphone portable :	Domicile :
Email :	
Titulaire de la notification affectation en ULIS collège	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Titulaire de la notification affectation en ULIS Lycée pour la rentrée scolaire 2026-2027 :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Établissement d'origine :	Classe d'origine :
Décision d'orientation :	

II- VŒUX D'AFFECTATION (ces vœux doivent correspondre aux vœux saisis dans AFFELNET-LYCEE)			
Vœu	Formation envisagée (niveau + spécialité)	Nom de l'établissement envisagé	Avis commission
N°1			
N°2			
N°3			



Joindre le GEVASCO réexamen à cette fiche d'affectation et la notification MMPH.


Date :
Signature des représentants légaux :

Date :
Signature du chef d'établissement :

Date :
Signature de l'IEN-IO :

Date :
Signature de l'IEN CTR-ASH

PROCEDURE D'AFFECTATION PRIORITAIRE POUR RAISONS MEDICALES 2026

<p>Principes et Objectifs</p>	<p>Lorsque les élèves sont atteints d'une maladie grave ou d'un handicap nécessitant une affectation prioritaire pour raisons médicales, ou lorsque les élèves sont atteints d'un handicap contre-indiquant certains travaux en lycée professionnel (par exemple handicap moteur, sensoriel, relationnel, troubles du comportement...), les familles doivent prendre l'attache du médecin scolaire de l'établissement d'origine, afin de constituer un dossier.</p> <p>Cette fiche « Demande d'Affectation prioritaire pour raison médicale », sera étudiée en commission médicale.</p> <p>Une affectation relevant d'une priorité médicale tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des nécessités liées à la situation médicale, • Des vœux formulés par l'élève et sa famille, • De l'accessibilité des formations et des établissements sollicités au regard des contre-indications médicales (une attention particulière sera portée au bâti).
<p>Public concerné</p>	<p>Elève présentant toutes pathologies médicales et/ou handicap contre-indiquant certaines autorisation un certificat du médecin de l'Éducation Nationale, pour une affectation après la classe de 3^{ème} ou la classe de 2^{nde}.</p> <p>Trois cas de figure :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'un avis de contre-indication médicale 2. Formulation d'une indication médicale (relative à un handicap) 3. Existence d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement demandé
<p>Constitution du dossier</p>	<p>Les pièces à fournir pour la composition du dossier médical :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fiche « Demande d'Affectation prioritaire pour raison médicale, signée par les représentants légaux et le chef d'établissement. Ce dossier comprend la fiche qui recense les vœux de l'élève et les pièces justificatives. • Le certificat médical circonstancié <u>sous pli confidentiel</u> accroché au dossier, précisant la nature de la pathologie, nature du handicap (déficience, incapacité...), les contre-indications absolues à certaines professions, la nature de la prise en charge médicale, le lieu et le rythme des soins. <p>Le dossier doit être adressé au médecin conseiller technique du recteur <u>sous pli confidentiel</u>.</p> <p> Sur l'enveloppe sont notés : Nom et prénom de l'élève, et la mention « Affectation pour raisons médicales ».</p> <p><i>Le dossier complet est transmis au secrétariat du service médical : ce.spsante@ac-martinique.fr pour MERCREDI 20 MAI 2026.</i></p> <p>La COMMISSION MÉDICALE se tiendra le MARDI 26 MAI 2026 matin. Elle statuera sur les situations médicales avérées, les indications ou contre-indications médicales pour chaque vœu formulé et donnera une priorité d'affectation pour un seul vœu.</p> <p><i>TOUT DOSSIER INCOMPLET OU TRANSMIS APRES LA DATE LIMITE NE SERA PAS EXAMINE.</i></p>
<p>Saisie des vœux dans AFFELNET-Lycée</p>	<p>La saisie s'effectue du LUNDI 4 AU MARDI 26 MAI 2026 soit sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le Service en Ligne ; elle est faite par la famille (uniquement les élèves de 3^{ème}) → Affelnet-Lycée par le chef d'établissement d'origine
<p>Communication des résultats de l'affectation</p>	<p>Diffusion des résultats le MARDI 30 JUIN 2026.</p> <p>Les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux.</p> <p>Les familles peuvent également consulter les résultats en ligne depuis la page Scolarité Services munis de leur compte EDUCONNECT.</p>

FICHE DE DEMANDE D'AFFECTATION PRIORITAIRE POUR RAISONS MÉDICALES 2026

I- IDENTITE	
Nom :	Sexe : F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>
Prénom :	Date de naissance :
Adresse des représentants légaux :	
Téléphone portable :	Domicile :
Email :	
Etablissement d'origine :	Classe d'origine :
Décision d'orientation :	

II- VŒU D'AFFECTATION		
Vœu	Formation envisagée (niveau + spécialité)	Nom de l'établissement envisagé
N°1		
N°2		
N°3		

Date :

Signature des représentants légaux :

Date :

Signature du chef d'établissement :

III- DECISION DE LA COMMISSION D'AFFECTATION

<input type="checkbox"/> Favorable à une affectation prioritaire en :
<input type="checkbox"/> Défavorable à une affectation prioritaire
<p style="text-align: center;">Motivation de l'avis défavorable :</p> <p style="text-align: right;"> <input type="checkbox"/> Non reconnue comme une situation médicale <input type="checkbox"/> Situation médicale reconnue mais ne justifiant pas une affectation prioritaire dans les formations demandées </p>
Date de la commission :

Date :

Signature de l'IEN-IO :

Date :

Signature du médecin CTR :

PROCEDURE DE DEMANDE D'AFFECTATION PRIORITAIRE POUR RAISONS SOCIALES 2026

Principes et Objectifs	<p>La demande d'affectation prioritaire pour raisons sociales résulte avant tout du projet de l'élève.</p> <p>L'évaluation de l'Assistante de service social précisera la pertinence de la priorité en collaboration avec l'équipe pédagogique (le professeur principal et le PSY EN) et le chef d'établissement. Celui-ci reste garant de l'orientation et valide l'affectation.</p> <p>La commission de pré affectation précisera un vœu unique sur lequel elle attribue la priorité d'Affectation pour raison sociale.</p> <p>Nb : dans le cadre d'un recrutement spécifique (aucune affectation prioritaire ne peut être validée, si le jeune n'a pas obtenu un avis Très favorable de l'établissement d'accueil à l'issue des entretiens préalables).</p>
Public concerné	<p>Tout élève pouvant justifier d'une priorité d'Affectation pour raison sociale (difficultés financières, familiales, personnelles...) évaluée par l'assistant(e) de service social après un échange concerté avec le chef d'établissement. Une attention particulière doit être portée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves relevant de la protection de l'enfance - Les élèves confiés à l'ASE - En situation de harcèlement avéré (PHARE) - Autres situations complexes
Constitution du dossier	<p>L'établissement transmet la fiche « Demande d'affectation prioritaire pour raison sociale » au secrétariat du service social. Le rapport social est transmis à la conseillère technique de service social siégeant à la commission.</p> <p>Le dossier complet est transmis pour le MARDI 19 MAI 2026 au secrétariat du service social ce.ssl@ac-martinique.fr</p> <p>La COMMISSION SOCIALE se tiendra le MARDI 26 MAI 2026. Elle statuera sur les situations sociales avérées pour chaque vœu formulé et donnera une priorité d'affectation pour un seul vœu.</p>
Saisie des vœux	<p>La saisie s'effectue LUNDI 4 AU MARDI 26 MAI 2026 soit sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le Service en Ligne ; elle est faite par la famille (uniquement les élèves de 3^{ème}) → Affelnet-Lycée par le chef d'établissement d'origine
Communication des résultats de l'affectation	<p>Diffusion des résultats le MARDI 30 JUIN 2026.</p> <p>Les établissements d'origine ont accès aux résultats dans AFFELNET-Lycée. Les notifications d'affectation, une fois éditées doivent être remises aux représentants légaux.</p> <p>Les familles peuvent également consulter les résultats en ligne depuis la page Scolarité Services munis de leur compte EDUCONNECT.</p>

DEMANDE D'AFFECTATION PRIORITAIRE POUR RAISONS SOCIALES 2026

I- IDENTITE	
Nom :	Sexe : F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>
Prénom :	Date de naissance :
Adresse des représentants légaux :	
Téléphone portable :	Domicile :
Email :	
Boursier : Oui <input type="checkbox"/> Taux : Non <input type="checkbox"/>	
Établissement d'origine :	Classe d'origine :
Décision d'orientation :	

II- VŒU D'AFFECTATION		
Vœu	Formation envisagée (niveau + spécialité)	Nom de l'établissement envisagé
N°1		
N°2		
N°3		

Date :

Signature des représentants légaux :

Date :

Signature du chef d'établissement :

III- DECISION DE LA COMMISSION D'AFFECTATION SOCIALE

Favorable à une affectation prioritaire en :

Défavorable à une affectation prioritaire

Motivation de l'avis défavorable :

Non reconnue comme une situation sociale prioritaire

Situation sociale reconnue mais ne justifiant pas une affectation prioritaire dans les formations demandées

Date de la commission :

Date :

Signature de l'IEN-IO :

Date :

Signature de la Conseillère technique-AS :



Le champ d'activité offre de multiples possibilités d'insertion professionnelle dans des secteurs diversifiés des métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, à la prévention des risques.

Vous souhaitez vous orienter vers une formation dans les « Métiers de la sécurité », certaines capacités sont attendues :

- le goût du contact humain,
- le sens du dialogue,
- la capacité à s'intégrer et à travailler en équipe,
- l'aptitude à respecter la confidentialité des informations, à observer un droit de réserve
- faire preuve de maîtrise de soi,
- le souci de rendre compte, avoir l'esprit desynthèse,
- avoir une appétence pour le sport

L'exercice de ces métiers exige l'interaction de divers acteurs de la sécurité. Les emplois concernés relèvent de la sécurité publique, de la sécurité civile et de la sécurité privée.

Le Baccalauréat Professionnel « Métiers de la sécurité » a pour but de former les élèves dans quatre fonctions :

- La sécurité en espace public et privé
- La sécurité incendie
- Le secours aux personnes
- La prévention

Les élèves recevront une formation sur deux lieux : l'établissement scolaire et en milieu professionnel lors des périodes de formation réparties sur les trois années du cycle.

À noter, en année de terminale, le choix de la période de formation en milieu professionnel correspond à la dominante choisie par le jeune pour affiner son projet personnel :

- soit dans la dominante « Sécurité Publique et Sûreté »
- soit dans la dominante « Sécurité incendie »

Après votre baccalauréat, **pour accéder à l'emploi, certaines conditions seront requises notamment :**

Si vous souhaitez préparer un concours de la fonction publique ou privée votre candidature fera l'objet d'une enquête de moralité par les renseignements généraux, d'une demande d'extrait de casier judiciaire n°3 et d'un certificat médical récent d'aptitude physique. Pour le concours de la sécurité civile certaines aptitudes physiques sont requises en plus des pièces citées au-dessus.

Le recrutement définitif se fera à l'issue d'un entretien avec un jury composé d'un représentant du STIS (Service Territorial d'Incendie et de Secours), d'un représentant de la Sécurité Publique (Police nationale ou municipale), d'un enseignant de la spécialité et un professeur enseignant général.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Établissement d'origine du candidat

Nom : Code postal et ville :

Mail : Tel:

ATTENTION : vous ne devez pas contacter directement l'établissement demandé

Etape 1 – Candidature : Complétez et remettez ce dossier à votre établissement d'origine avec les pièces justificatives

Etape 2 – Envoi des dossiers au LP Dumas Jean-Joseph

L'établissement d'origine du candidat complète la dernière page de ce dossier et l'adresse au LP Dumas JEAN-JOSEPH pour le :
JEUDI 30 AVRIL 2026

Etape 3 – Entretiens

Si votre dossier est retenu, vous serez convoqué à des entretiens **de recrutement** dans l'établissement entre le :
LUNDI 11 et MERCREDI 13 MAI 2026

Etape 4 – Résultats et confirmation du vœu

- Résultats de l'admission en 2nde professionnelle Métiers de la sécurité : **MARDI 19 mai 2026**

Le LP Dumas JEAN-JOSEPH adresse aux établissements (collèges ou lycées et au SAIO) les résultats de leurs élèves ayant été sélectionnés après l'entretien en précisant : retenu (e) en liste principale ou en liste complémentaire.

Les élèves non retenus en liste principale ou liste complémentaire devront formuler d'autres vœux sur Affelnet-lycée avant le **MARDI 26 MAI 2026**.

Etape 5 – le candidat confirme son vœu en l'indiquant en rang 1 sur Affelnet-lycée

Ce vœu doit impérativement être saisi par votre établissement d'origine dans l'application Affelnet lycée **avant le 26 mai 2025**

Les résultats définitifs seront diffusés via AFFELNET-Lycée le MARDI 30 JUIN 2026.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Pour les candidats scolarisés en 3^{ème} :** les photocopies des bulletins de 4^{ème} (3 trimestres ou 2 semestres) et de 3^{ème} (2 premiers trimestres ou 1^{er} semestre)
- Pour les autres candidats scolarisés en 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle ou 1^{ère} année de CAP :** la photocopie des bulletins des 2 premiers trimestres de l'année scolaire en cours et des trois trimestres de l'année scolaire de 3^{ème} (ou 2 semestres).
- La lettre de motivation** (intérêts pour ces métiers, expériences professionnelles...)

DOSSIER DE CANDIDATURE

Baccalauréat Professionnel MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

ÉTAT CIVIL

NOM et Prénom (s) :

Identifiant élève (INE) :

Date de naissance :/...../.....

Sexe : Garçon Fille

NOM (s) et Prénom (s) du (ou des) représentant (s) légal (aux) :

Lien de parenté :

1-

Lien de parenté :

2-

Adresse du responsable 1 :

Code postal et ville :

Téléphone domicile :

Portable :

Travail :

Courriel.....

ACTIVITÉS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Engagements dans l'établissement d'origine (*préciser*) :

.....
.....

Engagements extrascolaires

Loisirs :

.....
.....

Sports :

.....
.....

Engagement JSP : Oui

Précisez le niveau :

Non

Autre (s) :

CADRE RÉSERVÉ A L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE DU CANDIDAT

Avis motivé pour les métiers de la sécurité et signature du chef d'établissement

.....
.....
.....
.....

A..... Le.....

Signature du chef d'établissement :

CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Décision de la commission d'examen du dossier

- Convocation aux entretiens
- Candidature non retenue

Signature du président de la commission d'examen du dossier :

Décision du chef d'établissement

- Inscrit(e) en liste principale
- Inscrit(e) en liste supplémentaire : n°
- Refusé(e)

Signature du chef d'établissement :

FICHE NAVETTE SPORTIF DE HAUT NIVEAU Structures- Etablissement

- 1- Complétude de la « fiche navette sportif » par la famille, en lien avec l'établissement d'origine, puis transmission à la ligue ou au comité sportif pour validation du recrutement.
 - 2- Transmission de la liste des candidats retenus par chaque conseiller technique sportif (CTS) à l'issue du recrutement à la Maison Régionale de Performance à l'adresse suivante : s.bornil@ims.mg
 - 3- La Maison Régionale de Performance transmet cette liste validée par ses soins au plus tard le **MARDI 26 MAI 2026** à :
 - SAIO Affelnet-lycee972@ac-martinique.fr
 - Aux collèges d'origine
 - Aux lycées d'accueil
 - 4- Les représentants légaux des élèves, ou le chef d'établissement d'origine sont invités à saisir les vœux dans le SL ou Affelnet-Lycée au plus tard le **MARDI 26 MAI 2026**.
- Pour l'entrée en 2^{nde} GT, Il est très fortement conseillé, à l'élève et à sa famille, de formuler des vœux pour le lycée de secteur en plus du vœu pour le lycée d'accueil de la filière sportive visée.**

Élèves non retenus à l'issue de la phase de détection

Lorsque les collèges sont informés, par la Maison Régionale de Performance, qu'un élève n'est pas admis à l'issue de la phase de détection :

- Le vœu formulé en lien avec le lycée du pôle sportif doit être supprimé dans l'application ;
- Un vœu correspondant au lycée de secteur du domicile de l'élève doit impérativement être saisi.

Ces modifications relèvent de la responsabilité de l'établissement d'origine et doivent être effectuées **avant la fermeture de l'application AFFELNET-Lycée, soit au plus tard le MARDI 9 JUIN 2026.**

INFORMATIONS LIGUE A COMPLETER

Désignation de la ligue sportive concernée :

Filière sportive demandée par l'élève :

Affectation sollicitée : 2^{nde} GT 2^{nde} professionnelle 1^{ère} année de CAP
 1^{ère} professionnelle 1^{ère} technologique

Spécialité voie professionnelle :

Établissement d'accueil demandé :

INFORMATIONS ELEVE A COMPLETER

Numéro INE :

NOM :

Prénom :

Sexe : G F

Né(e) le :

Établissement d'origine :

Classe :

Adresse de l'élève :

Téléphone :

Représentant légal :

Adresse :

Tél fixe: 0 5 9 6

Tél portable :0 6 9 6

Email :

INFORMATIONS CTS/CTF A COMPLETER

Responsable du recrutement en filière sportive

Nom :

Prénom :

Téléphone : 0 5 9 6

0 6 9 6 :

Email :

Cachet de l'établissement d'origine

Admission en filière haut niveau
(pôle Outremer, pôle Espoir, centre
d'entraînement fédéral, sport études
etc...)

Cachet de la Ligue sportive

Nom et signature du chef
d'établissement d'origine

Accepté Refusé

Nom et signature du responsable de la filière

Liste des structures et coordonnées des cadres techniques

Ligue-comité	ETABLISSEMENT(s) SUPPORT(s)	Coordonnateur (ou référénts) Scolaire	Cadres techniques (CTS ou CTF)		
Ligue de Judo	LYCEE BELLEVUE	Véronique BONIFACE	Gregory MONDESIR	mondesir.gregorymike@gmail.com	06 78 79 75 55
Ligue de Handball	CITE SCOLAIRE LA JETEE (Collège & Lycée)	Christophe AVRILA (Lycée) (Collège)	Charlotte SAINGRE	6600000.csaingre@ffhandball.net	0696 39 26 28
Ligue de Football		Christophe AVRILA (Lycée)	Cedric ARTHON	cartheron@martinique.fff.fr	0696 18 64 49
Ligue de Basketball	LYCEE ACAJOU 2	Mr EDOUARD EDOUARZI	Styve SOUCHETTE	styvi.souchette@gmail.com	06 96 22 99 10
Ligue de d'Athlétisme		Fabienne COPPET	BERQUIER Jean- Claude	jean-claude.berquier@wanadoo.fr	0696 07 12 40
Ligue de Gymnastique	COLLEGE PERRINON		LOUIS Elsa	elsa_louis@hotmail.com	0696 80 77 85
Ligue de Voile	LYCEE BELLEVUE	Véronique BONIFACE	-	contact@liguevoile-martinique.com	
Ligue d'Escrime	LYCEE BELLEVUE	Véronique BONIFACE	Miguel BAROUDI	miguelbaroudi2020@yahoo.fr	07 66 01 51 69
Ligue de Tennis	COLLEGE TARTENSON	Odile CARDA	Raphaël PORRY	porry.rafael@yahoo.fr	06 96 37 38 48
Ligue de Rugby	LYCEE POLYVALENT JOSEPH ZOBEL	Vincent ESOR	-	antoinelitadier@yahoo.fr	05 96 61 18 36
Ligue de Volleyball		Vincent ESOR	Arthur CAUDET	ac.volleypro@gmail.com	06 96 24 34 64
Ligue de Surf	LGT FRANTZ FANON	Mr LABORDE	Frederic CALIXTE	calixte.frederic@gmail.com	06 96 83 05 96

SECTORISATION

	Commune de résidence	Lycée de rattachement
Bassin nord atlantique	Ajoupa-Bouillon	Joseph Pernock
	Basse-Pointe	Joseph Pernock
	Gros-Morne	Frantz Fanon
		Nord Atlantique
	Grand-Rivière	Joseph Pernock
	Lorrain	Joseph Pernock
	Macouba	Joseph Pernock
	Marigot	Nord Atlantique
	Robert*	Frantz Fanon
		La jetée
Sainte-Marie	Nord Atlantique	
Trinité	Frantz Fanon	

	Commune de résidence	Lycée de rattachement
Bassin centre nord caraïbe	Bellefontaine	Nord Caraïbes
	Carbet	Nord Caraïbes
		Victor Anicet
	Case-Pilote	Bellevue
		Joseph Gaillard
		Nord Caraïbes
		Victor Schoelcher
	Fonds Saint-Denis	Victor Anicet
	Fort-de-France*	Acajou 1
		Acajou 2
		Bellevue
		Joseph Gaillard
		Victor Schoelcher
	Morne-Vert	Nord Caraïbes
	Prêcheur	Victor Anicet
	Saint-Pierre	Nord Caraïbes
		Victor Anicet
	Schoelcher	Bellevue
		Joseph Gaillard
		Nord Caraïbes
		Victor Schoelcher
	Morne-Rouge	Joseph Pernock
		Nord Caraïbes
Victor Anicet		

* Attention : certaines zones des communes de Fort de France et du Robert sont partitionnées, voir le document détaillé sur le [site de l'académie](#)

	Commune de résidence	Lycée de rattachement
Bassin centre sud	Anse d'arlets	Joseph Zobel
	Diamant	Joseph Zobel
	Ducos	Centre Sud
	François	La jetée
	Lamentin	Acajou 1
		Acajou 2
	Marin	Montgérald
	Rivière Pilote	Joseph Zobel
		Montgérald
	Rivière Salée	Joseph Zobel
	Sainte-Anne	Montgérald
	Sainte-Luce	Joseph Zobel
		Montgérald
	Saint-Esprit	Centre Sud
		La jetée
	Saint-Joseph	Acajou 1
		Acajou 2
		Bellevue
		Joseph Gaillard
		Victor Schoelcher
Trois Ilets	Bellevue	
	Joseph Gaillard	
	Joseph Zobel	
	Victor Schoelcher	
Vauclin	La jetée	
	Montgérald	

***Attention : certaines zones des communes de Fort de France et du Robert sont partitionnées, voir le document détaillé sur le [site de l'académie](#)**

RETOUR EN FORMATION INITIALE

Présentation du dispositif	<p>Le droit au retour en formation initiale permet à tout jeune entre 16 et 25 ans ayant quitté le système scolaire sans qualification professionnelle reconnue par un diplôme, de réintégrer un établissement scolaire public.</p> <p>L'entrée en vigueur de l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans en septembre 2020 vient conforter ce dispositif. Cette obligation concerne à la fois les jeunes mineurs sans qualification mais également ceux qui possèdent un diplôme et ne se trouvent ni en emploi ni en formation.</p>
Références	<p>Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (<i>article 15</i>) <i>Code de l'éducation : articles L122-2, D122-3-6 à D122-3-8, D. 122-3-1 à 8, article L 114-1</i> <i>Décret n°2014-1453 / 1454 - Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans</i> <i>Circulaire Education Nationale n°2015-41 du 20 mars 2015</i></p>
Principes	<p>Le retour en formation initiale (RFI) concerne toute personne qui souhaite reprendre des études en formation initiale en lycée ou en lycée professionnel.</p> <p>L'obligation de formation 16-18 ans concerne le jeune décrocheur qui souhaite une formation Education Nationale</p> <p>2 conditions nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir interrompu sa formation depuis 1 an et ne plus être inscrit dans un EPLE, CFA... - Avoir le niveau requis à l'entrée dans la formation dans le respect des décisions d'orientation préalablement prononcées.
Modalités	<p>Le candidat est reçu en CIO par un psychologue de l'Education Nationale qui instruit la demande, émet un avis circonstancié sur la reprise d'étude et assure le suivi du dossier durant toute la procédure.</p> <p style="text-align: center;">Le candidat RFI s'informe de la formation et des attendus en prenant contact avec le ou les établissements souhaités afin de consolider le projet de retour en formation.</p> <p style="text-align: center;">L'avis du chef d'établissement sera notifié dans le dossier.</p>
Procédure	<p>Le dossier doit être constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des bulletins de la dernière classe fréquentée et /ou le relevé de notes du diplôme obtenu. - Des justificatifs de stage ou d'activités professionnelles et /ou extra professionnelles. - tout autre document pouvant justifier la demande.
Calendrier	<p>SAISIE des VOEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tour principal d'affectation, au plus tard le MARDI 26 MAI 2026 ➤ Tour suivant 1 : LUNDI 7 AU MERCREDI 8 JUILLET 2026 ➤ Tour suivant 2 (septembre) : MARDI 1^{ER} AU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 <p>• Connexion Via AFFELNET : Sur ARENA : https://extranet.ac-martinique.fr/arena</p> <p>Saisir le dossier et les vœux de l'élève à partir de son INE (fourni par la famille ou l'élève majeur) Et transmettre le dossier et la fiche récapitulative de saisie (Affelnet) à l'IEN-IO à l'adresse suivante : affelnet-lycee972@ac-martinique.fr</p>

Affectation	Le CIO informera le candidat de la suite donnée à sa demande de retour en formation initiale à la diffusion des résultats d'affectation : le MARDI 30 JUIN 2026
Inscription	En cas d'affectation, le candidat devra procéder dans les meilleurs délais à son inscription en prenant contact avec l'établissement d'accueil.

DEMANDE DE RETOUR EN FORMATION INITIALE

 CIO Nord Atlantique

 CIO Fort-de-France

 CIO Marin

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM :

PRENOM :

 SEXE : Masculin Féminin

DATE DE NAISSANCE : __ / __ / ____

NATIONALITÉ :

INE :

NOM DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TEL DOMICILE :

TEL PORTABLE :

Le jeune est-il soumis à l'obligation de formation ?

 Oui Non

Tout mineur de 16 à 18 ans :

- *En situation de décrochage scolaire*
- *Diplômé ou non et qui n'est ni en emploi ni en éducation ni en formation.*

PARCOURS DU CANDIDAT (trois dernières années)

Date d'interruption des études	Mois :	Année :
Motif d'interruption		
Années	Classes (préciser la section ou l'option ou autre situation)	Établissement scolaire ou autre
20...20...		
20...20...		
20...20...		

SITUATION ACTUELLE DU CANDIDAT

DIPLÔME(S) OBTENUS (S)

	Année :
	Année :
	Année :

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE	
Emplois occupés, durée	Stages

VOEUX			
Vœux classés par ordre de priorité	Code vœu	Formation demandée	Etablissement souhaité
1			
2			
3			

MOTIVATION DU CANDIDAT (le candidat expose ses projets de façon précise et motivée)

Date : __/__/____

Signature des responsables légaux ou du candidat majeur :

AVIS DE LA/DU/ PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE (avis circonstancié après entretien avec le candidat)

Nom et qualité du signataire :

Date : __/__/__

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Avis favorable

Avis réservé

Nom et qualité du signataire :

Date : __/__/__

AVIS ET PRECONISATIONS DU DCIO

Proposition d'un autre mode de qualification ou de formation plus adapté (préciser les modalités d'accompagnement) :

Signature du DCIO :

LISTE DES 2NDES PRO « FAMILLES DE METIERS » ET LES 1ERES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANTES

2^{NDE} PROFESSIONNELLE FAMILLES DE MÉTIERS	SPECIALITES DE 1^{ERE} PROFESSIONNELLES FAMILLES DE METIERS CORRESPONDANTES	LYCEES D'ACCUEIL
MÉTIERS DE L'ALIMENTATION	Boulangier-pâtissier	LPO Nord Caraïbe / LP Raymond Nérès
	Poissonnier-écailler-traiteur	LPO Nord Caraïbe
MÉTIERS DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION	Commercialisation et services en restauration	LPO Nord Caraïbe / LPO La Jetée
	Cuisine	LPO Nord Caraïbe / LPO La Jetée
MÉTIERS DE LA BEAUTÉ ET DU BIEN-ÊTRE	Esthétique, cosmétique, parfumerie	LP Chateauboeuf
	Métiers de la coiffure	LP Chateauboeuf
MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION DURABLE, DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	Aménagement et finition du bâtiment	LP Léopold Bissol
	Menuiserie aluminium-verre	LPO La Jetée
	Ouvrages du bâtiment : métallerie	LP Raymond Nérès
	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	LP Léopold Bissol
	Travaux publics	LP Léopold Bissol
MÉTIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	LP André Alier / LP Marius Cultier / LP La Trinité / LP Raymond Nérès / LPO Joseph Pernock
	Logistique	LP André Alier / LP Raymond Nérès
	Organisation de transport de marchandises	LP André Alier
MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT	Métiers de l'accueil	LP Chateauboeuf / LP Lumina Sophie / LP Place d'Armes
	Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial	LP Marius Cultier / LP Place d'Armes / LP Lumina Sophie / LPO Nord Atlantique
	Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	LP Chateauboeuf / LP Place d'Armes / LP Lumina Sophie / LPO Joseph Pernock
MÉTIERS DES ÉTUDES ET DE LA MODÉLISATION NUMÉRIQUE DU BÂTIMENT	Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie	AMEP CFA BTP/ LP Léopold Bissol
	Technicien d'études du bâtiment option B : assistant en architecture	LP Léopold Bissol
	Technicien géomètre-topographe	LP Léopold Bissol
MÉTIERS DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES	Maintenance des matériels option A : matériels agricoles	LPO Joseph Pernock
	Maintenance des matériels option B : matériels de construction et de manutention	LPO Joseph Pernock
	Maintenance des véhicules option A : voitures particulières	LP La Trinité / LPO Acajou II / LPO Joseph Pernock / LPO Joseph Zobel

MÉTIER DE LA RÉALISATION D'ENSEMBLES MÉCANIQUES ET INDUSTRIELS	Technicien en réalisation de produits mécaniques, option A : réalisation et suivi de productions	LP Dumas Jean-Joseph
	Technicien en chaudronnerie industrielle	LP Dumas Jean-Joseph
MÉTIER DU BOIS	Étude et réalisation d'agencement	LP Léopold Bissol
	Technicien menuisier agencier	LP Léopold Bissol
MÉTIER DES TRANSITIONS NUMÉRIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	LP Dumas Jean-Joseph / LP La Trinité / LP Léopold Bissol / LP Raymond Nérès / LPO Joseph Zobel / La Jetée
	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique	LP Chateauboeuf
	Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	LPO Acajou 2
	Métiers du froid et des énergies renouvelables	LPO Acajou 2
MÉTIER DU PILOTAGE ET DE LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS AUTOMATISÉES	Maintenance des systèmes de production connectés	LPO Joseph Zobel
	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	LPO Joseph Pernock

LISTE DES 2NDES PROFESSIONNELLES HORS FAMILLES DE METIERS

	SPECIALITES DE 1 ^{ERE} PROFESSIONNELLES CORRESPONDANTES	LYCEES D'ACCUEIL
2^{nde} professionnelle accompagnement, soins et services à la personne	Accompagnement, soins et services à la personne option A à domicile	LP Dumas Jean-Joseph / LP La Trinité / Lycée adventiste RAMA
	Accompagnement, soins et services à la personne option B en structure	LP Marius Cultier / LP St Joseph de Cluny / Lycée adventiste RAMA
2^{nde} professionnelle Animation - enfance et personnes âgées	Animation - enfance et personnes âgées	LP Dumas Jean-Joseph / LP La Trinité
2^{nde} professionnelle Artisanat et métiers d'art option communication visuelle pluri-média	Artisanat et métiers d'art option communication visuelle pluri-média	LPO Victor Anicet
2^{nde} professionnelle Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel	Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel	LPO Victor Anicet
2^{nde} professionnelle Gestion des pollutions et protection de l'environnement	Gestion des pollutions et protection de l'environnement	LP Dumas Jean-Joseph / LP Raymond Nérès
2^{nde} professionnelle Hygiène, propreté, stérilisation	Hygiène, propreté, stérilisation	LP Dumas Jean-Joseph
2^{nde} professionnelle Maintenance nautique	Maintenance nautique	LP Raymond Nérès
2^{nde} professionnelle Métiers de la mode - vêtements	Métiers de la mode - vêtements	LP Dumas Jean-Joseph / LP Raymond Nérès
2^{nde} professionnelle Métiers de la sécurité	Métiers de la sécurité	LP Dumas Jean-Joseph
2^{nde} professionnelle Réparation des carrosseries	Réparation des carrosseries	LPO Joseph Zobel / CFA CMA URMA
2^{nde} professionnelle Technicien constructeur bois	Technicien constructeur bois	LPO La Jetée / AMEP CFA BTP

LISTE DES CODES VŒUX AFFELNET-LYCEE

Etablissement d'accueil	Formation d'accueil	Code vœux
ACAJOU 1	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211553
ACAJOU 2	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211554
	2NDPRO MET.MAIN.MATER.VEHIC.2NDE COMMUNE	97211265
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211658
ANDRE ALIKER	1CAP2 OPERATEUR/OPERATRICE LOGISTIQUE	97211655
	2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2NDE COMM.	97211456
BELLEVUE	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211548
DE CROIX RIVAIL	2DPROA PROD. HORTICULTURE	97221481
	2DPROA AGROEQUIPEMENTS	97211645
	2DPROA PROD. COND. D'ELEVAGE ET DE CULT.	97211539
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211551
DU NORD CARAIBE	1CAP2 COMMER.SERV.HOTEL-CAFE-RESTAURANT	97211494
	1CAP2 CUISINE	97211493
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211559
	2NDPRO MET. DE L'ALIMENTAT. 2NDE COMMUNE	97211644
	2NDPRO MET.HOTEL.-RESTAUR. 2NDE COMMUNE	97211491
	2-STHR SC.&TEC. HOTELLER.RESTAURAT.	97211560
DU ROBERT	2DPROA BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	97211462
	2DPROA CONSEIL VENTE	97211384
	2DPROA NATURE JARDIN PAYSAGE FORET	97211419
	2DPROA SERV PERS TERRIT	97211385
DUMAS JEAN-JOSEPH	1CAP2 ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE	97211536
	1CAP2 AGT PREVENTION MEDIATION	97221457
	1CAP2 PROPR. & PREV. BIOCONTAMINATIONS	97221510
	2NDPRO ACCOMP. SOINS-SERVICES PERSONNE	97211334
	2NDPRO ANIMAT. ENFANCE& PERSONNES AGEES	97211332
	2NDPRO HYGIENE PROPRETE STERILISATION	97211664
	2NDPRO MAINT.ENVIRONN. & PROPR.ESP.URB.	97211663
	2NDPRO MET.REAL.ENS.MEC.IND.2NDE COMMUNE	97211329
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211330
	2NDPRO METIERS DE COUTURE ET DE CONFECT.	97211659
2NDPRO METIERS DE LA SECURITE	97221514	
FRANTZ FANON	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211550
JEANNE CATAYEE	1CAP2 ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	97211414
	1CAP2 FLEURISTE	97221515
	1CAP2 METIERS DE LA COIFFURE	97211276
	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	97211629
	2NDPRO MET.BEAUTE&BIEN-ETRE 2NDE COMMUNE	97211272
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211355
JOSEPH GAILLARD	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211549
JOSEPH PERNOCK	1CAP2 CHARCUTERIE-TRAITEUR	97221482
	1CAP2 MAINT.MATERIELS OPT.C ESP. VERTS	97211533
	1CAP2 PROD.SERV.REST. (RAPID,COLL,CAFE)	97211309
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211556
	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	97211315

	2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2NDE COMM.	97211314
	2NDPRO MET.MAIN.MATER.VEHIC.2NDE COMMUNE	97211516
	2NDPRO MET.PIL.MAINT.INST.AUTO.2NDE COMM	97211680
	2NDPRO PROD. INDUS.PHARMAC.ALIM.COSMET.	97211316
JOSEPH ZOBEL	1CAP2 CARROSSIER AUTOMOBILE	97211631
	1CAP2 ELECTRICIEN	97211530
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211555
	2NDPRO CARROSSIER PEINTRE AUTOMOBILE	97221564
	2NDPRO MET.MAIN.MATER.VEHIC.2NDE COMMUNE	97221552
	2NDPRO MET.PIL.MAINT.INST.AUTO.2NDE COMM	97211345
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211350
LA JETEE	1CAP2 CHARPENTIER BOIS	97211286
	1CAP2 ELECTRICIEN	97211416
	1CAP2 MENUISIER ALUMINIUM-VERRE	97211674
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211558
	2NDPRO MET.CON.DUR.BAT.&TRA.PUB.2NDE COM	97211638
	2NDPRO MET.HOTEL.-RESTAUR. 2NDE COMMUNE	97211288
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211285
	2NDPRO TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	97211287
LA TRINITE	1CAP2 ACCOMPAG. EDUCATIF PETITE ENFANCE	97211649
	1CAP2 CARROSSIER AUTOMOBILE	97211340
	1CAP2 ELECTRICIEN	97211532
	1CAP2 MAINT.VEHIC.OPT.VEHIC.LEGERS	97211402
	2NDPRO ACCOMP. SOINS-SERVICES PERSONNE	97211344
	2NDPRO ANIMAT. ENFANCE& PERSONNES AGEES	97221554
	2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2NDE COMM.	97211343
	2NDPRO MET.MAIN.MATER.VEHIC.2NDE COMMUNE	97211339
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211341
LEOPOLD BISSOL	1CAP2 INTERVENT. MAINTENANCE.TECHN.BAT.	97211304
	1CAP2 MACON	97211535
	1CAP2 MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES	97211448
	1CAP2 PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENTS	97211486
	1CAP2 PROD.SERV.REST. (RAPID,COLL,CAFE)	97211432
	2NDPRO MET.AGENC.MENUIS.AMEUB.2NDE COMM.	97221517
	2NDPRO MET.CON.DUR.BAT.&TRA.PUB.2NDE COM	97211670
	2NDPRO MET.ETUD.MODELIS.NUMER.2NDE COMM.	97211460
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211300
LUMINA SOPHIE	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	97211271
	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	97211413
MARIUS CULTIER	2NDPRO ACCOMP. SOINS-SERVICES PERSONNE	97211647
	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	97211648
	2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2NDE COMM.	97211282
MONTGERALD	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211557
NORD ATLANTIQUE	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	97211490
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211552
	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	97211489
PAULETTE NARDAL	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211562
PLACE D ARMES	1CAP2 EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	97211451
	2NDPRO MET. RELATION CLIENT 2NDE COMMUNE	97211461
RAYMOND NERIS	1CAP2 MAINTENANCE NAUTIQUE	97211662
	1CAP2 METIERS DE LA COIFFURE	97211327
	2NDPRO MAINT.ENVIRONN. & PROPR.ESP.URB.	97221546

	2NDPRO MAINTENANCE NAUTIQUE	97211377
	2NDPRO MET. DE L'ALIMENTAT. 2NDE COMMUNE	97211326
	2NDPRO MET.CON.DUR.BAT.&TRA.PUB.2NDE COM	97211322
	2NDPRO MET.GEST.ADM.,TRA.&LOG.2NDE COMM.	97211321
	2NDPRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.2NDE COMM	97211325
	2NDPRO METIERS DE COUTURE ET DE CONFECT.	97211323
VICTOR ANICET LYCEE NDA	1CAP2 SIGNALÉTIQUE ET DECORS GRAPHIQUES	97221509
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211666
	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE option CCD	97211667
	2NDPRO ART.& MET.ART:COM.VIS.VIS.PLURI-M	97221521
	2NDPRO ARTIS. & M.ART:MARCHANDISAGE VIS.	97221520
VICTOR SCHOELCHER	2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	97211563

Formations en apprentissage

CFA CHAMBRE DES METIERS	1CAP2 CUISINE	APP11126
	1CAP2 ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	APP11111
	1CAP2 METIERS DE LA COIFFURE	APP11115
	1CAP2 PATISSIER	APP11114
	2NDPRO BOULANGER-PÂTISSIER	APP11112
	2NDPRO CARROSSIER PEINTRE AUTOMOBILE	APP11119
	2NDPRO COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	APP11113
	2NDPRO CUISINE	APP11116
	2NDPRO MET.COM.VEN.OP.A ANI.GES.ESP.COM.	APP11117
	2NDPRO MET.COM.VEN.OP.B PR.CL.VA.OF.COM.	APP11118
CFA DU FRANCOIS	1CAP2A JARDINIER PAYSAGISTE	APP11123
GRETA-CFA DE L'ACADEMIE DE MARTINIQUE	1CAP2 CARRELEUR MOSAISTE	APP11122
	1CAP2 MACON	APP11127
	1CAP2 MAINTENANCE NAUTIQUE	APP11125
	1CAP2 METIERS DE LA COIFFURE	APP11124
	1CAP2 PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENTS	APP11121
	2NDPRO AMENAGEMENT FINITION BATIMENT	APP11120

Vœux de recensement

VŒUX DE RECENSEMENT	AUTRES	97211528
	ABSENTEISME	97221569
	DOSSIER EN APPEL ET RECOURS	97221566
	ECOLE DE FORM PROF MARITIME AQUACOLE	97211679
	ETUDE DANS UN ETABLISSEMENT PRIVE	97211650
	FORMATION AU RSMA	97211678
	HORS ACADEMIE	97211537
	MAINTIEN	97211676
REDOUBLEMENT EXCEPTIONNEL	97211677	

Les résultats scolaires

Conformément aux évolutions récentes du diplôme national du brevet (DNB), le barème d'affectation repose désormais sur les moyennes annuelles obtenues dans les enseignements communs.

Les composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ne sont plus intégrées au calcul du barème.

Les moyennes annuelles sont désormais transmises par les chefs d'établissement via le livret scolaire unique (LSU) vers l'application Affelnet-lycée. Ces modalités de calcul visent à garantir une référence commune, équitable et lisible pour l'ensemble des familles.

Champ disciplinaire	Objectifs non atteints $0 < \text{Note} < 5$	Objectifs partiellement atteints $5 \leq \text{Note} < 10$	Objectifs atteints $10 \leq \text{Note} < 15$	Objectifs dépassés $15 \leq \text{Note} \leq 20$
Français	3	8	13	16
Mathématique	3	8	13	16
Histoire-géographie	3	8	13	16
Langues vivantes	3	8	13	16
EPS	3	8	13	16
ARTS	3	8	13	16
Sciences, technologie, DP	3	8	13	16
Total	21	56	91	112

Les coefficients selon la formation d'accueil

▣ La voie professionnelle

La liste des offres de formation, précisant les coefficients appliqués ainsi que leur groupe de rattachement, est accessible via sur le [site de l'Académie de Martinique](#).

	Groupes de spécialités professionnelles	FRANÇAIS	MATHEMATIQUES	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	LANGUE VIVANTE 1 et 2	EPS	ARTS PLASTIQUE S - MUSIQUE	PHYSIQUE-CHIMIE SVT - Technologie	TOTAL DISCIPLINAIRE
20	20 Spécialités pluritechnologiques de la production	5	6	3	4	3	2	7	30
21	21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	4	5	3	3	4	3	8	30
22	22 Transformations	4	6	3	3	3	3	8	30
23	23 Génie civil, construction, bois	4	6	4	2	4	3	7	30
24	24 Matériaux souples	4	5	3	3	3	6	6	30
25	25 Mécanique, électricité, électronique	4	6	3	4	3	2	8	30
30	30 Spécialités plurivalentes des services	6	5	4	5	3	3	4	30
31	31 Echanges et gestion	6	5	4	5	3	3	4	30
32	32 Communication et information	6	4	3	5	3	5	4	30
33	33 Services aux personnes	5	4	3	3	4	4	7	30
34	34 Services à la collectivité	5	3	4	3	5	2	8	30

▣ Voie générale et technologique

	Français	Mathématique	Histoire GEO	Langues vivantes	EPS	ARTS	SCIENCES-TECHNO-DP	TOTAL
2DE GT EDS - CREATION ET CULTURE DESIGN	4	4	4	4	2	7	5	30
2DE GT	6	6	4	4	2	2	6	30
2-STHR SC.&TEC. HOTELIER.RESTAURAT.	5	5	4	7	2	2	5	30